



# **EAU POTABLE**

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**



**EXERCICE 2014**

## SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : COMMUNE DE LIZAC</b>	<b>4</b>
Préambule	5
<b>I. Synthèse de l'année 2014</b>	<b>5</b>
<b>I.1. Les chiffres clés</b>	<b>5</b>
<b>I.2. Les indicateurs de performance</b>	<b>6</b>
<b>I.3. Les faits marquants de l'année</b>	<b>7</b>
<b>II. Indicateurs techniques</b>	<b>8</b>
<b>II.1. Les usagers</b>	<b>8</b>
II.1.1. Bilan usagers	8
II.1.2. Les indicateurs usagers	10
<b>II.2. La production d'eau potable</b>	<b>10</b>
<b>II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution</b>	<b>11</b>
<b>II.4. La distribution de l'eau potable</b>	<b>11</b>
II.4.1. Les installations	11
II.4.2. Le réseau	12
II.4.3. Volume mis en distribution	13
II.4.4. Exploitation du réseau	14
<b>III. Indicateurs financiers</b>	<b>18</b>
<b>III.1. Tarification et facturation</b>	<b>18</b>
<b>III.2. Réalisations budgétaires 2014</b>	<b>19</b>
III.2.1. Section de fonctionnement	19
III.2.2. Section d'investissement	20
<b>III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015</b>	<b>20</b>
<b>PARTIE 2 : COMMUNE DE MOISSAC</b>	<b>21</b>
Préambule	22
<b>I. Synthèse de l'année 2014</b>	<b>23</b>
<b>I.1. Les chiffres clés</b>	<b>23</b>
<b>I.2. Les indicateurs de performance</b>	<b>24</b>
<b>I.3. Les faits marquants de l'année</b>	<b>25</b>
<b>II. Indicateurs techniques</b>	<b>26</b>
<b>II.1. Les usagers</b>	<b>26</b>
II.1.1. Bilan usagers	26
II.1.2. Les indicateurs usagers	28
<b>II.2. La production d'eau potable</b>	<b>28</b>
II.2.1. Les équipements de production	28
II.2.2. La répartition des volumes produits par puits	29

<b>II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution</b>	<b>30</b>
<b>II.4. La distribution de l'eau potable</b>	<b>32</b>
II.4.1. Les installations	32
II.4.2. Le réseau	32
II.4.3. Volume mis en distribution	33
II.4.4. Exploitation du réseau	34
<b>III. Indicateurs financiers</b>	<b>39</b>
<b>III.1. Tarification et facturation</b>	<b>39</b>
<b>III.2. Réalisations budgétaires 2014</b>	<b>40</b>
III.2.1. Section de fonctionnement	40
III.2.2. Section d'investissement	42
<b>III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015</b>	<b>43</b>
<b>III.4. L'état de la dette</b>	<b>44</b>
<b>Annexes</b>	<b>45</b>

- Annexe 1 : Etat de la dette sur la commune de Moissac**  
**Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**  
**Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau**



# PARTIE 1

## RAPPORT SUR



## LA COMMUNE DE LIZAC

## PREAMBULE

La commune a fait le choix en 2012 de déléguer la gestion du service eau potable à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prendra fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de transport et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

La présente partie du rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau sur la commune de Lizac.

## I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

### I.1. Les chiffres clés

**219** abonnés desservis au 31 décembre 2014,  
représentant une hausse de 2.8% par rapport à 2013.

**24 287** m<sup>3</sup> d'eau potable consommés, soit  
une diminution de 16.1% par rapport à l'année 2013.

Prix de l'eau potable : **2.46** € TTC/m<sup>3</sup>

**1** surpresseur  
**1** bête de reprise

Un rendement de **90.5 %**  
soit une augmentation de 9.5 % par  
rapport à 2013 et un indice de pertes  
en réseau de **0.27** m<sup>3</sup>/km/j

**32.83** km de réseaux de  
distribution d'eau potable

## I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014
Caractéristiques techniques du service	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	458	471	484	505
	-	Nombre d'abonnements	u	207	211	213	219
	-	Linéaire de réseau de distribution	Km	32.81	32.81	32.81	
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2.36	2.43	2.45	2.46
Indicateurs de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	-	-	100	-
	P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%			30*	30
	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	82.2	83.7	81.0	90.5
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	0.63	0.61	0.82	0.38
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	0.52	0.51	0.71	0.27
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0	0	0	0
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	9.66	28.44	37.56	13.70
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui	oui	Oui
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.25	0.91	0.59	0.93
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0
Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0	0	0	0

\* indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après

---

### I.3. Les faits marquants de l'année

#### **Général :**

Les communes de Lizac et Moissac ont décidé de créer ensemble un syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac. Sa création a été actée par arrêté préfectorale au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La compétence eau potable de la commune de Lizac lui a été transférée à cette date.

Un audit et une étude sur le mode de gestion futur du service de l'eau a débuté en avril 2014. Le SIEPA Moissac-Lizac est assisté pour ce faire par le cabinet « A propos ». Le choix du mode de gestion sera déterminé début 2015.

Un avenant au contrat de VEOLIA a été réalisé en septembre 2014 pour instituer un reversement trimestriel de la surtaxe au SIEPA Moissac-Lizac.

#### **Réseau d'eau potable :**

La bache de reprise d'eau a été nettoyée en 2014.

La connaissance du réseau est insuffisante par rapport aux exigences du décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012. En conséquence, un plan d'action est à mettre en oeuvre pour compléter l'inventaire des canalisations notamment avec leur date de pose (à défaut, leur période de pose), matériau et diamètre.

#### **Production d'eau potable :**

La ville de Moissac, soucieuse de satisfaire ses besoins futurs d'alimentation en eau, a décidé de construire une usine de traitement d'eau potable, d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>/h avec un exhaure dans le Tarn et d'un secours par pompage dans le canal latéral. Ce projet a été transféré au SIEPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les travaux ont débuté en juin 2014 et la mise en service de cette nouvelle usine de traitement est prévue pour début 2016, les puits d'alimentation actuels seront alors abandonnés.



## II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1. Les usagers

#### II.1.1. Le bilan usagers

##### Nombre et catégories d'usagers

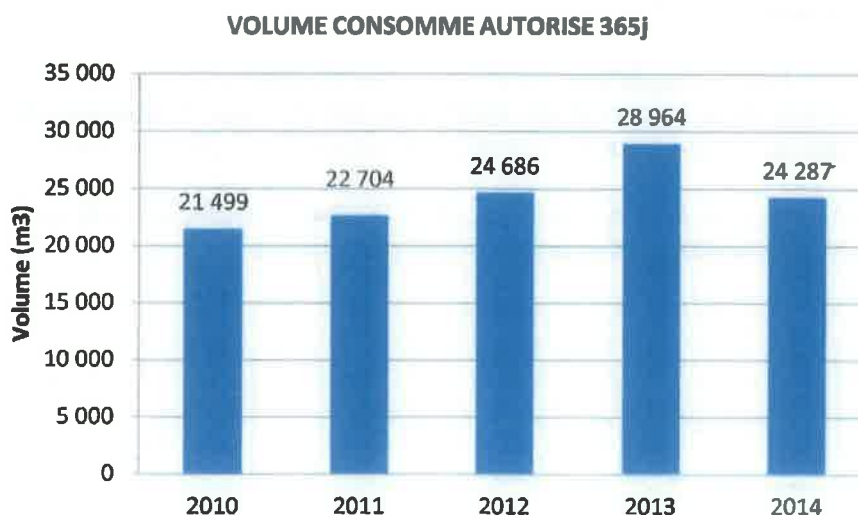
Le nombre d'abonnés est de 219 au 31 décembre 2014, ce qui représente 505 habitants desservis.

	2014
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>219</b>
Domestiques ou assimilés	218
Autres que domestiques	0
Autre service d'eau potable	1



Le nombre d'abonnés est en hausse de 2.8% par rapport à 2013. Cette augmentation est due à des nouveaux branchements.

##### Volume consommé



Le volume consommé est de 24 287 m<sup>3</sup> pour 2014, il est en baisse de 16.1 % par rapport à 2013.

##### Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

Le volume d'eau vendu par abonné a très largement diminué en passant de 134 m<sup>3</sup>/an en 2013 à 108.5 m<sup>3</sup>/an en 2014.



## Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume vendu



### Un dispositif au service des clients :

#### VOTRE LIEU D'ACCUEIL

**BUREAU DE LAFRANCAISE**  
4 Esplanade Gustave Boscq  
82130 LAFRANCAISE



TOUTES VOS  
DEMARCHES  
SANS VOUS  
DEPLACER

**VEOLIA EAU**  
**05 61 80 09 02**  
24h/24 - 7j/7\*

*Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.*



Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au 0 810 003 385 (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

#### Votre service client en ligne est accessible :

- [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



VOS URGENCES  
**7 JOURS SUR 7,**  
**24H SUR 24**

*Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.*



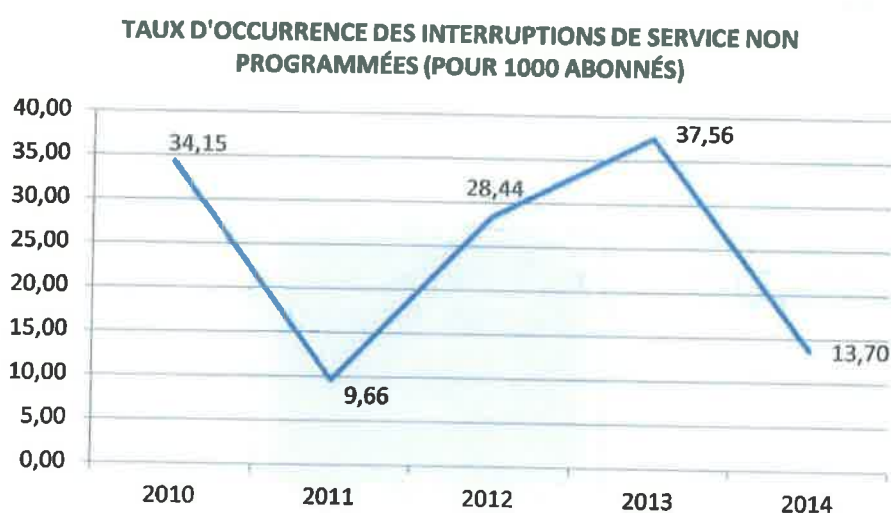
## II.1.2. Les indicateurs usagers

### **Relation usagers**

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2014.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.



Ce taux est en baisse de 63.5% par rapport à 2013, avec 3 interruptions de service non programmées sur 2014.

### **Encaissement – Recouvrement**

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.25	0.91	0.59	0.93
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	7	6	5	3
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0

## II.2. Production d'eau potable

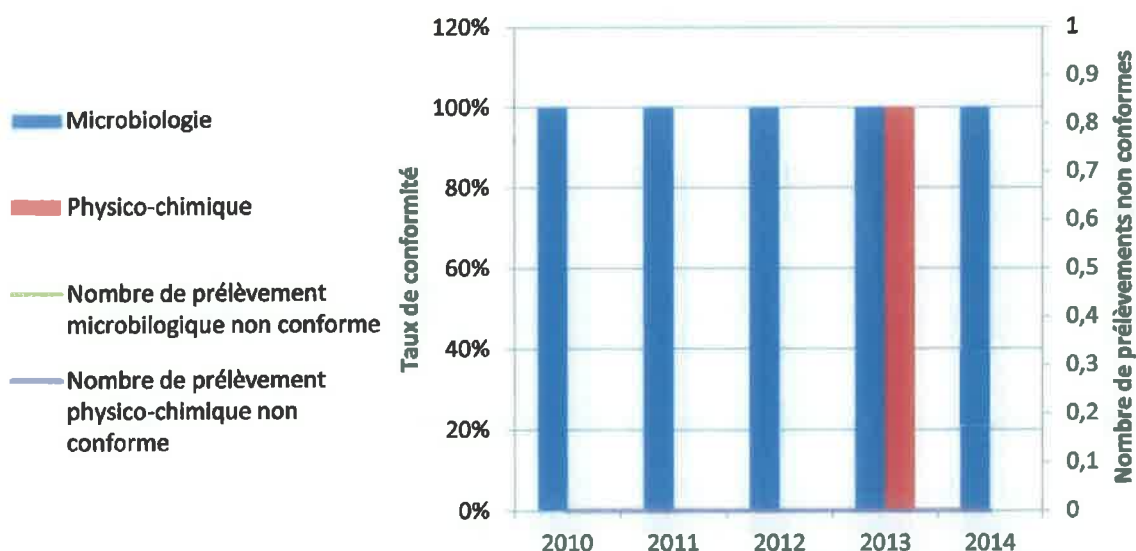
Il n'y a pas de production d'eau potable sur la commune de Lizac, l'ensemble de l'eau nécessaire est acheté à la commune de Moissac.

## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Moissac)

Cet indicateur qui traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage, est de 52%.

### II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



Microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%
Physico-chimique				100%	
Nombre de prélèvement microbiologique non conforme	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvement physico-chimique non conforme	0	0	0	0	0

En 2014, tous les contrôles microbiologiques réalisés sont conformes.

#### Chlorure de Vinyle Monomère

L'année 2014 a été marquée par un renforcement significatif de la surveillance ciblée du Chlorure de Vinyle Monomère sur certains réseaux susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM compte tenu de leurs caractéristiques (linéaire en PVC et année de pose).

A ce jour toutes les analyses réalisées sur la commune de Lizac se sont révélées conformes.

### II.4. La distribution de l'eau potable

#### II.4.1. Les installations

Les installations sont les suivantes :

Installations de reprise de pompage ou surpresseur	
Surpresseur La Serre	15 m <sup>3</sup> /h
Bâche de reprise	10 m <sup>3</sup>

#### II.4.2. Le réseau

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Longueur totale du réseau (m)</b>	<b>32 782</b>	<b>32 813</b>	<b>32 808</b>	<b>32 810</b>	<b>32 830</b>
Longueur de distribution (ml)	32 782	32 813	32 808	32 810	32 830
dont canalisation	26 622	26 646	26 641	26 641	26 641
dont branchement	6 160	6 167	6 167	6 169	6 189
Nombre de poteaux incendie	7	7	7	7	8
Nombre de branchements	203	209	209	210	211
Nombre de compteurs	205	207	211	213	234
dont sur abonnements en service					219
dont sur abonnements résiliés sans successeur					15

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.06% par rapport à 2013 compte tenu du nouveau branchement réalisé durant l'année et qui représente 20 m de réseau supplémentaire.

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2014
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	0
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	0
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	0
Localisation des autres interventions	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	0
<b>Total sur 120</b>	<b>30</b>

L'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable n'atteint pas le seuil des 40 points. En conséquence, le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

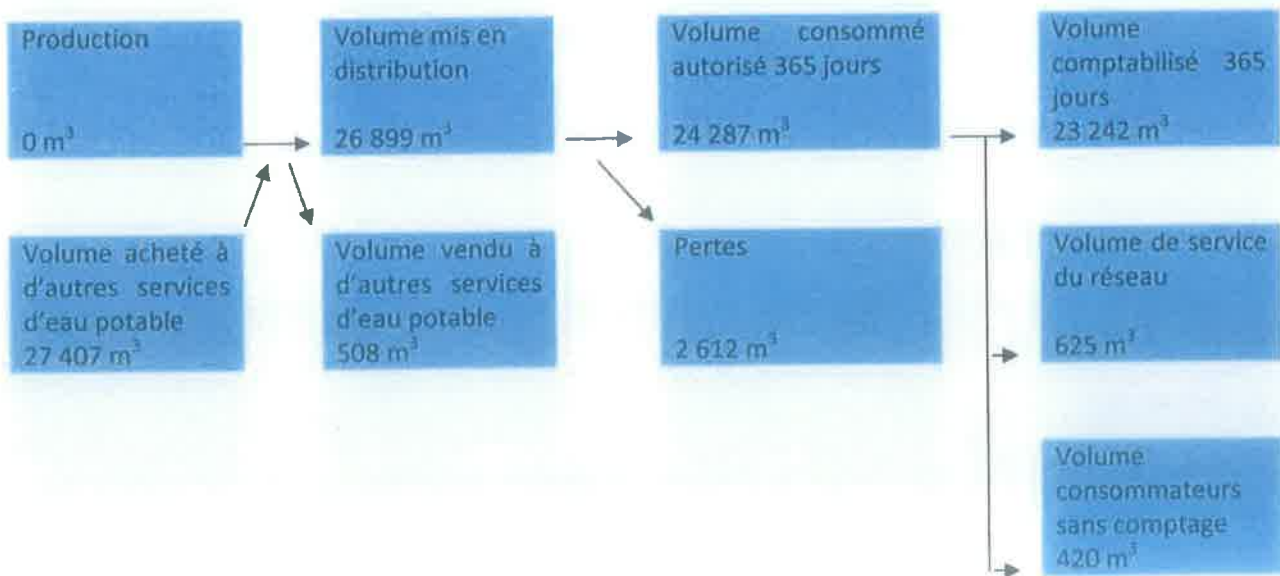
En conséquence, un plan d'action est à mettre en oeuvre pour que :

- D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé,
- D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu de la toute nouvelle réglementation.

Ce plan d'action qui n'a pu être mis en oeuvre en 2013 du fait de la publication tardive de l'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013, au regard d'une échéance fixée au 31 décembre 2013) visera à compléter l'inventaire des canalisations par des informations relatives à leur date de pose (à défaut, leur période de pose) et/ou à leur matériau et diamètre. A titre d'exemple, la période de pose des canalisations peut être indirectement identifiée par le biais des phases successives d'urbanisation du territoire.

### II.4.3. Volume mis en distribution

**Synthèse des flux de volumes pour 2014 :**

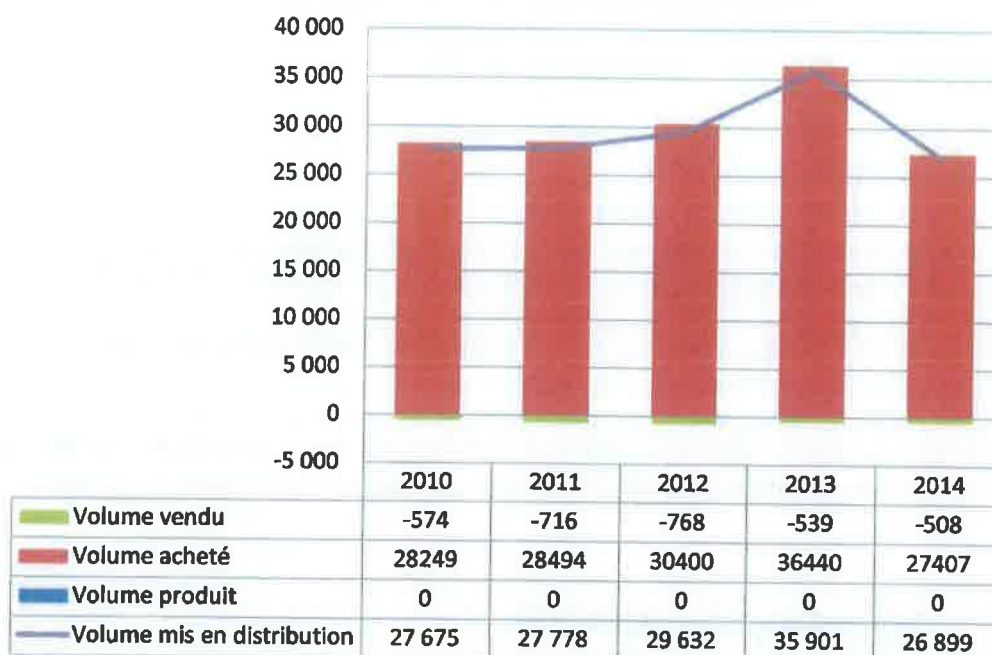


**Volume mis en distribution :**





### EVOLUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (m3)



Le volume mis en distribution a diminué de 25.1% en 2014 par rapport à 2013.

Il a été vendu 508 m<sup>3</sup> d'eau potable au syndicat AEP bas Quercy en 2014, ce qui représente une baisse de 5.8 % par rapport à 2013.

Le volume acheté a également diminué de 24.8% en 2014 par rapport à 2013.

#### II.4.4. Exploitation du réseau

Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

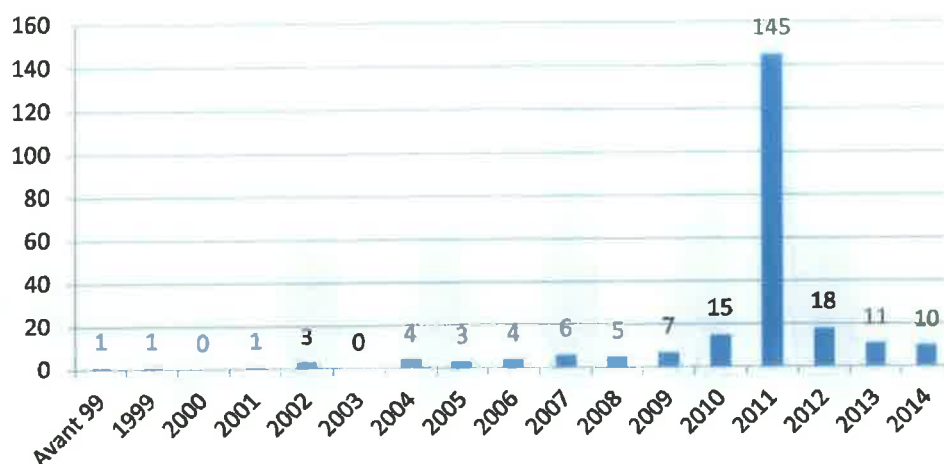
##### Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la réglementation en vigueur.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de compteurs	205	207	211	213	234*
Nombre de compteurs remplacés	1	165	6	3	6
Taux de compteurs remplacés	0,5	79,7	2,8	1,4	2,6

\*Y compris compteurs inactifs

### Nombre de compteurs par année de fabrication



Cette pyramide comprend les compteurs actifs et inactifs (dont certains sont âgés) des clients résiliés. A la fin du contrat d'affermage (31/12/2015), l'âge des compteurs ne devrait pas dépasser 12 ans.

### Suppression des branchements en plomb

Il n'y a aucun branchement en plomb sur la commune de Lizac.

### Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

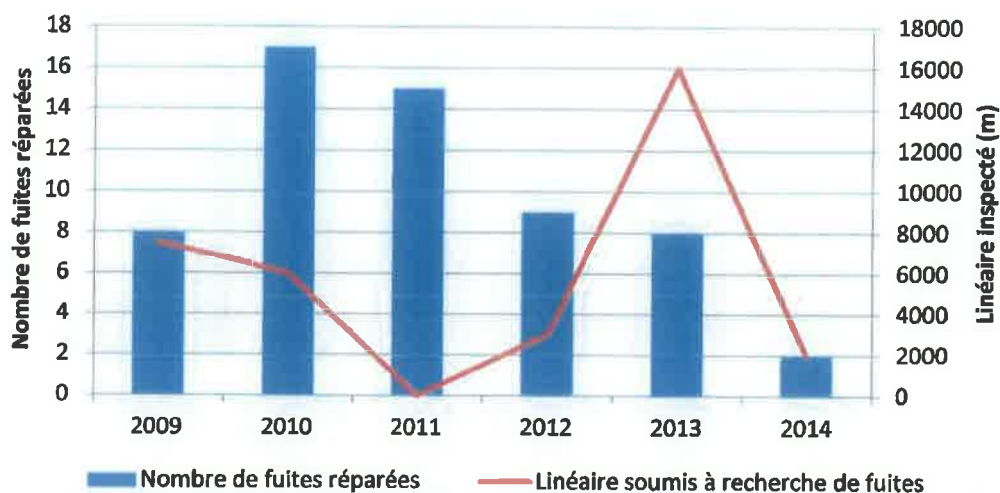
Le rendement du réseau a augmenté sur l'exercice 2014 par rapport à 2013 en passant de 81% à 90.5%. Cette augmentation s'explique essentiellement par une perte en réseau moins importante.

Sous réserve de la confirmation de l'agence de l'eau, le rendement du réseau 2014 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau du réseau.

Une longueur de 2km de réseau a été inspectée en 2014 pour la recherche de fuites contre 16km en 2013.

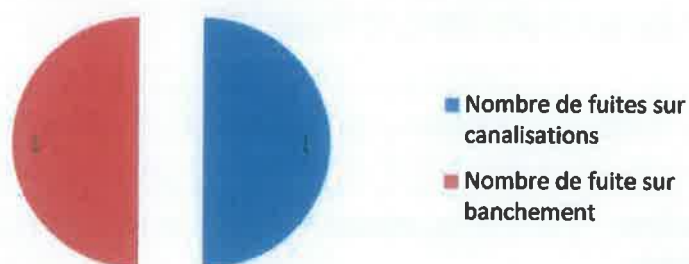
Cependant, le nombre de fuites détectées et réparées est moins important que les années précédentes (-75% par rapport à 2013).

## RECHERCHE DE FUITES



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.

## Localisation des 2 fuites réparées en 2014

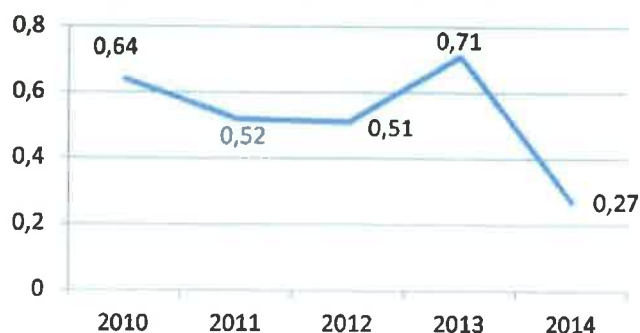


## Indice linéaire de pertes sur réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

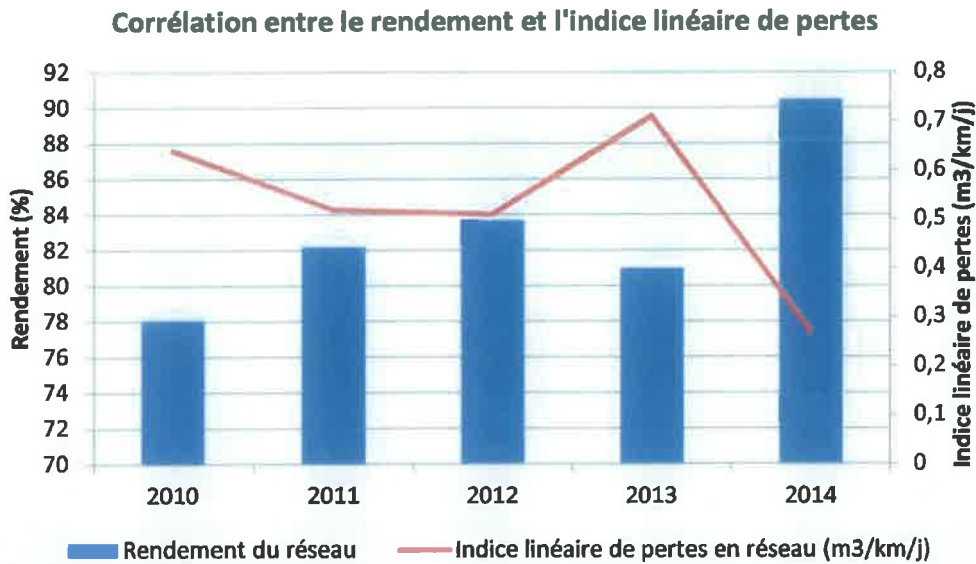
	2014
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	26 899
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> )	24 287
Longueur de canalisation de distribution (ml)	26 641
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km/j)</b>	<b>0,27</b>

## Indice linéaire de pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km/j)



L'indice de pertes en réseau a considérablement diminué passant de 0.71 en 2013 à 0.27 en 2014 soit une baisse de 62%. C'est un bon indice pour un réseau rural comme celui de la commune de Lizac.

Le graphique suivant montre la corrélation entre la baisse du rendement et l'augmentation des pertes en réseau.



#### Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2014
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	26 899
Volume comptabilisé 365 jours (m <sup>3</sup> )	23 242
Longueur de canalisation de distribution (ml)	26 641
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	0,38



Une baisse de 53.7% est constatée par rapport à 2013.

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux eau potable

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	0	0	0	0	0	0
Taux de renouvellement	0%					

### III. LES INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1. Tarification et facturation

##### Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a deux parts fixes et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part fixe et la part variable de la collectivité qui sont versées au budget du SIEPA Moissac-Lizac et permettent de financer les études et les investissements sur les installations de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

	2011	2012	2013	2014	2015
Part fixe exploitant	58,50	56,20	59,04	61,64	64,06
Part fixe commune	20,00	20,00	20,00	10,00	0,00
<b>Total unitaire part fixe (€/an)</b>	<b>78,50</b>	<b>76,20</b>	<b>79,04</b>	<b>71,64</b>	<b>64,06</b>
Part variable exploitant	0,775	0,73	0,76	0,78	0,79
Part variable de la collectivité	0,50	0,50	0,50	0,55	0,60
Lutte contre la pollution de l'eau	0,2040	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100
Préservation des ressources en eau	0,0750	0,0800	0,0850	0,0921	0,0950
<b>Total unitaire part variable (€/m3)</b>	<b>1,55</b>	<b>1,61</b>	<b>1,64</b>	<b>1,72</b>	<b>1,80</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120m3</b>	<b>2,33</b>	<b>2,36</b>	<b>2,43</b>	<b>2,45</b>	<b>2,46</b>
<b>Variation par rapport à l'année précédente</b>		<b>1,51%</b>	<b>2,65%</b>	<b>0,86%</b>	<b>0,49%</b>

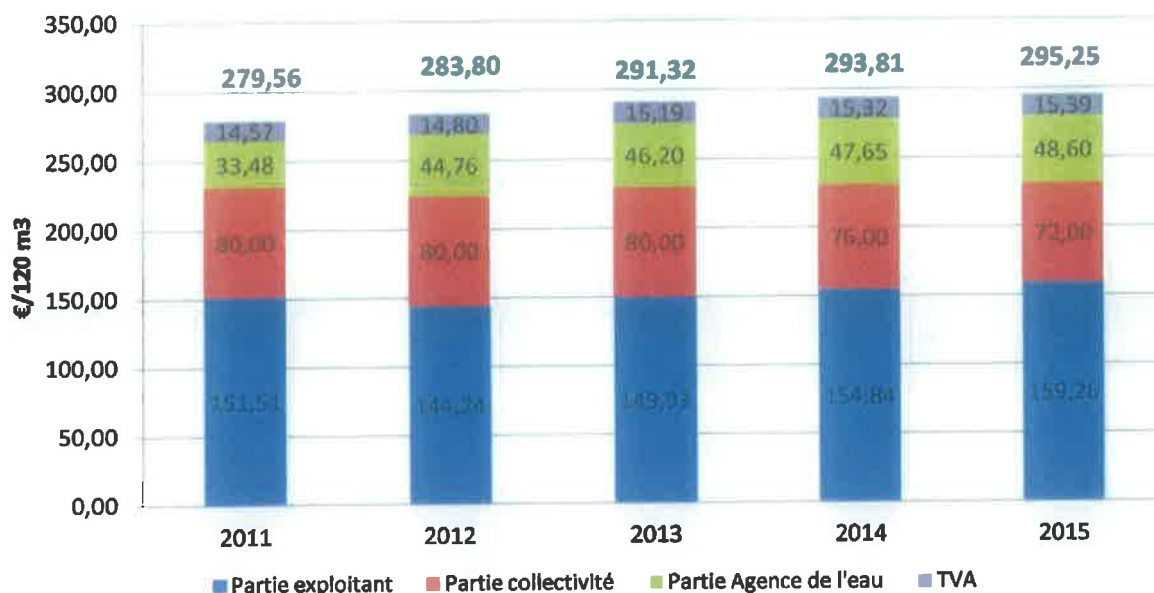
Le montant global de la collectivité, le SIEPA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a diminué de 5.3% sur l'année, la part variable ayant augmenté de 9.1% et la part fixe ayant été supprimée.

Malgré cela, le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an, a augmenté de 0.49 % cette année du fait de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau (2.0%) et de la part de l'exploitant (2.8%).

Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> annuelle, le coût de l'eau potable est de 293.81 €TTC au 1er janvier 2014 et de 295.25 €TTC au 1er janvier 2015 comme le montre le graphique suivant.



## COUT DE L'EAU POTABLE



### III.2. Réalisations budgétaires 2014

La compétence eau potable de la commune de Lizac est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 englobée dans le budget du SIEPA Moissac-Lizac.

#### III.2.1. Section de fonctionnement

##### Les dépenses :

Le service étant géré en délégation de service public il n'y a pas de dépense de fonctionnement relevée pour 2014.

De plus, la commune ne réalisait pas d'amortissement de biens, ce qui est également le cas pour l'année 2014.

##### Les recettes :

Les recettes proviennent des produits de l'activité du service de l'eau c'est-à-dire de la taxe (part communale devenue part du SIEPA Moissac-Lizac) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Surtaxe eau</b>	<b>17 409</b>	<b>12 160</b>	<b>16 122</b>	<b>17 337</b>	<b>3 380</b>

La surtaxe eau reversée par Véolia au SIEPA n'est pas complète sur 2014 puisque une partie a été versée à la commune de Lizac.

### III.2.2. Section d'investissement

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2014. Par conséquent, aucune dépense n'a été réalisée en 2014. Aucune recette d'investissement n'a également été relevée en 2014.

### III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015

#### Le réseau d'eau potable

2015-2019 : Mise en sécurité des ouvrages (dispositif anti-intrusion) conformément aux directives liées au plan Vigipirate  
Renouvellement du surpresseur



# PARTIE 2

## RAPPORT SUR



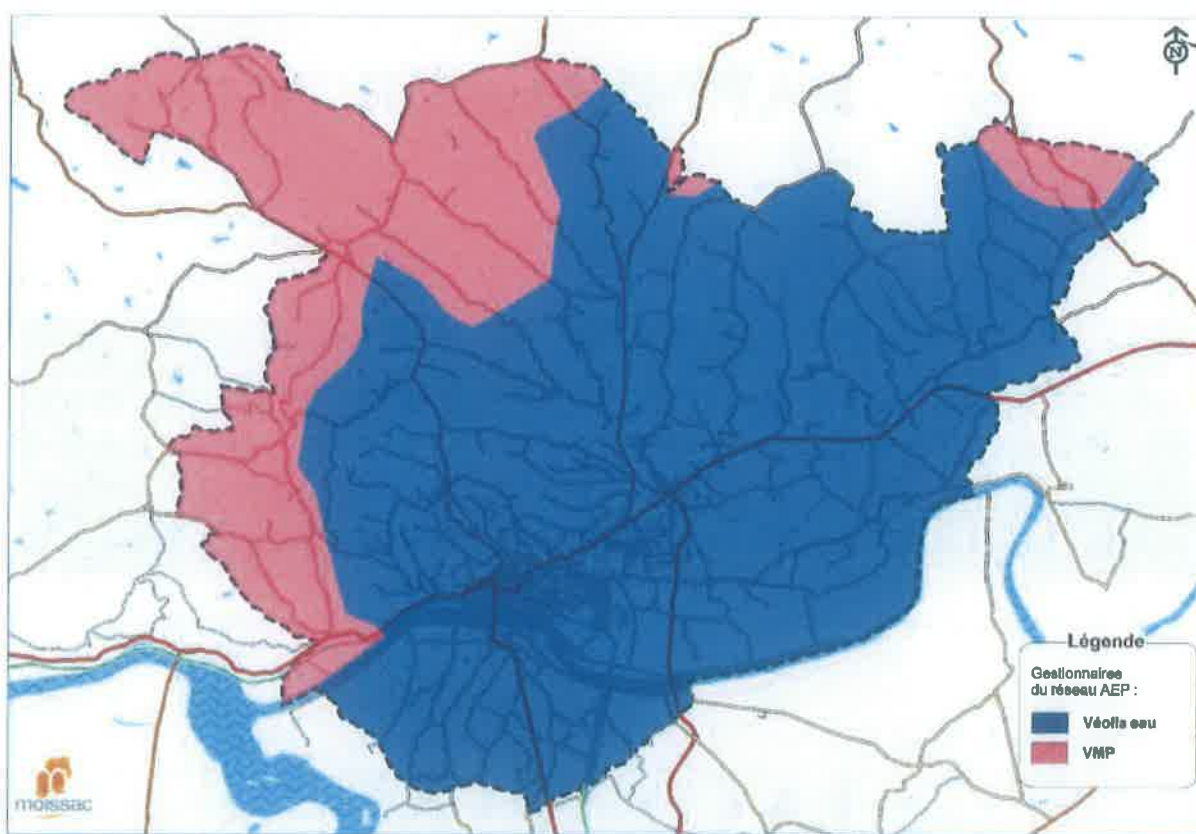
## LA COMMUNE DE MOISSAC

## PREAMBULE

Le service de l'eau potable est de la compétence de la ville de Moissac sur une grande partie de son territoire.

La commune a fait le choix en 2004 d'en déléguer sa gestion à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et prendra fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable.

L'autre partie de Moissac est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence-Moissac-Puymerol (VMP) et représente environ 241 abonnés.



Le présent rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau.

## I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

### I.1. Les chiffres clés

**6 130** abonnés desservis au 31 décembre 2014,  
représentant une hausse de 0.3% par rapport à 2013.

**706 960** m<sup>3</sup> d'eau potable consommés,  
soit une augmentation de 2.2 % par rapport à l'année 2013.

Prix de l'eau potable : **2.02** €TTC/m<sup>3</sup>

**2 réservoirs** au sol et  
**2 châteaux d'eau**

**960 424** m<sup>3</sup> d'eau potable produits,  
soit une augmentation de 1.2 % par rapport à  
2013.

**3 puits** de captage d'eau de la nappe

Un rendement de **76.3 %**  
soit une diminution de 0.3 % par  
rapport à 2013 et un indice de pertes  
en réseau de **2.78** m<sup>3</sup>/km/j

**272.8** km de réseaux de  
distribution d'eau potable



## I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014
Caractéristiques techniques du service	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	12755	12728	12620	12811
	-	Nombre d'abonnements	u	6029	6061	6110	6130
	-	Linéaire de réseau de distribution	Km	270	271	272	273
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€TTC/m <sup>3</sup>	1.75	1.88	1.95	2.02
Indicateurs de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	92	100	88.2
	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%			95**	95
	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	78.8	76.4	76.6	76.3
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	2.72	2.92	2.95	3.00
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	2.46	2.70	2.73	2.78
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.6	0.4	0.3	0.4
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80%*	52%	52%	52%
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	5.80	6.27	6.71	5.71
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui	oui	oui
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		3.60	3.93	2.97	7.84
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.53	0.37	0.59	0.53
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0
Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0	0	149	477

\*indice pour les puits ayant un périmètre de protection

\*\* indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après paragraphe II.4.2

### I.3. Les faits marquants de l'année

#### **Général :**

Les communes de Lizac et Moissac ont décidé de créer ensemble un syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac. Sa création a été actée par arrêté préfectorale au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La compétence eau potable de la commune de Moissac lui a été transférée à cette date.

Un audit et une étude sur le mode de gestion futur du service de l'eau a débuté en avril 2014. Le SIEPA Moissac-Lizac est assisté pour ce faire par le cabinet « A propos ». Le choix du mode de gestion sera déterminé début 2015.

Un avenant au contrat de VEOLIA a été réalisé en septembre 2014 pour institué un reversement trimestriel de la surtaxe au SIEPA Moissac-Lizac.

#### **Réseau d'eau potable :**

La société Véolia poursuit la campagne de suppression des branchements en plomb. L'ensemble des réservoirs et châteaux d'eau a été nettoyé en 2014.

L'ARS a estimé que le réseau de la ville de Moissac était susceptible d'être concerné par le phénomène de migration du Chlorure de Vinyle Monomère compte tenu de ses caractéristiques patrimoniales et a mené une campagne d'analyses en 2014. Les résultats sont tous inférieurs à la norme de qualité de 0.5µg/L.

#### **Production d'eau potable :**

Un fongicide (boscalid) a été détecté sur les piézomètres de surveillance de la ressource du puits Monnié par deux fois en 2013 et en 2014. Cette ressource est donc sensible aux pesticides. Un arrêt de cette ressource avait été envisagé mais face à la demande en eau, il n'est possible que de réduire son temps de fonctionnement.

Une surveillance renforcée de la bentazone et du boscalid a été mise en place par le délégataire pour 2014.

La ville de Moissac, soucieuse de satisfaire ses besoins futurs d'alimentation en eau, a décidé de construire une usine de traitement d'eau potable, d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>/h avec un exhaure dans le Tarn et d'un secours par pompage dans le canal latéral. Ce projet a été transféré au SIEPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les travaux ont débuté en juin 2014 et la mise en service de cette nouvelle usine de traitement est prévue pour début 2016, les puits d'alimentation actuels seront alors abandonnés.

## II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1. Les usagers

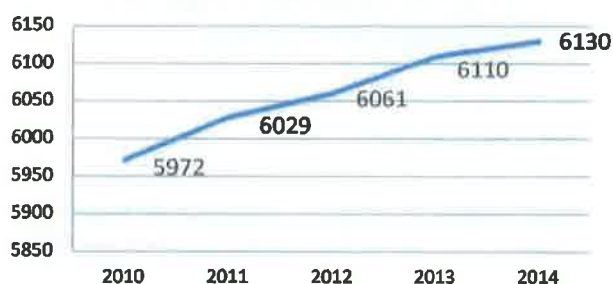
#### II.1.1. Le bilan usagers

##### Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 6130 au 31 décembre 2014, ce qui représente 12811 habitants desservis.

	2014
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>6130</b>
Municipaux et SIEPA	143
Domestiques ou assimilés	5986
Autres que domestiques	0
Autre service d'eau potable	1

##### Evolution du nombre de clients



Le nombre d'abonnés est en hausse de 0.3% par rapport à 2013. Cette augmentation est due à des nouveaux branchements.

##### Volume consommé



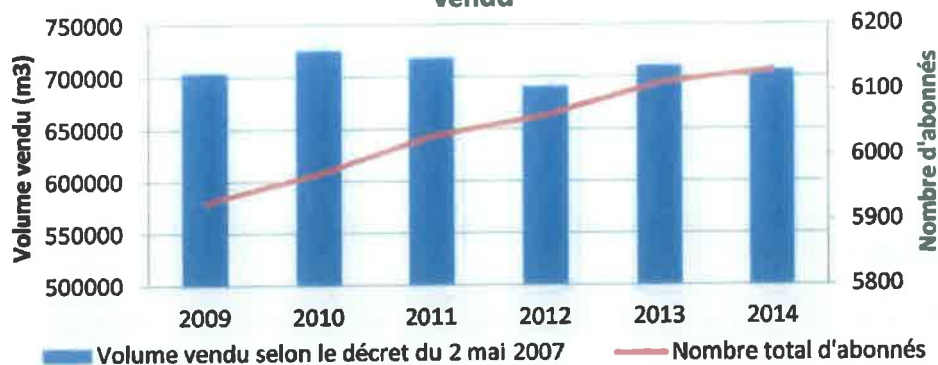
Le volume consommé est de 706 960 m<sup>3</sup> pour 2014, il est en hausse de 2.2 % par rapport à 2013.

##### Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

Depuis l'année 2011, le volume d'eau vendu par abonné a diminué progressivement passant de 117 m<sup>3</sup>/an en 2010 à 108 m<sup>3</sup>/an en 2012 et remonte très légèrement en 2014 avec 110 m<sup>3</sup>/an.

En effet, les abonnés sont de plus en plus vigilants à leur consommation, les équipements électroménagers sont de moins en moins consommateurs en eau,... Cette tendance est également constatée au niveau national.

### Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume vendu



#### Un dispositif au service des clients :

##### VOTRE LIEU D'ACCUEIL

**BUREAU DE MOISSAC**  
54 Avenue du Chasselas,  
Marché de la décrocade  
82200 MOISSAC



TOUTES VOS  
DEMARCHES  
SANS VOUS  
DEPLACER

**VEOLIA EAU**  
**05 61 80 09 02**  
24h/24 - 7j/7\*

*Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.*



Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au 0 810 003 385 (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

##### Votre service client en ligne est accessible :

- [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



##### VOS URGENCES

**7 JOURS SUR 7,  
24H SUR 24**

*Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.*





## II.1.2. Les indicateurs usagers

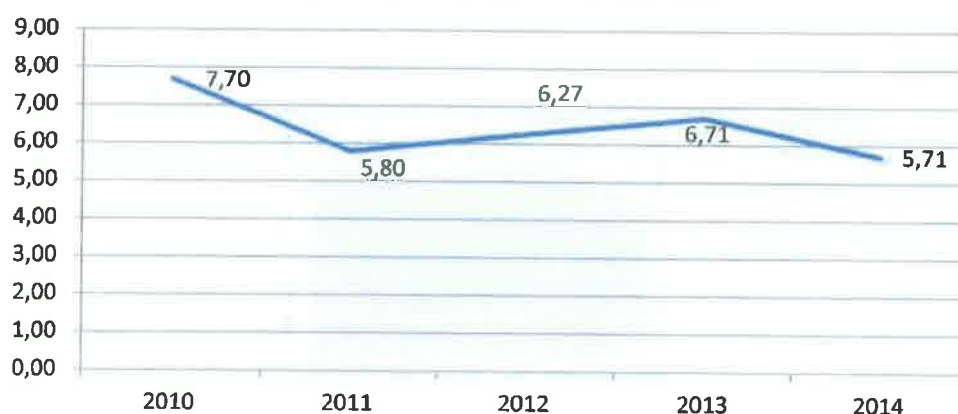
### Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein de la commune. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2014.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.

**TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (POUR 1000 ABONNÉS)**



Ce taux est en baisse de 14.9% par rapport à 2014.

### Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

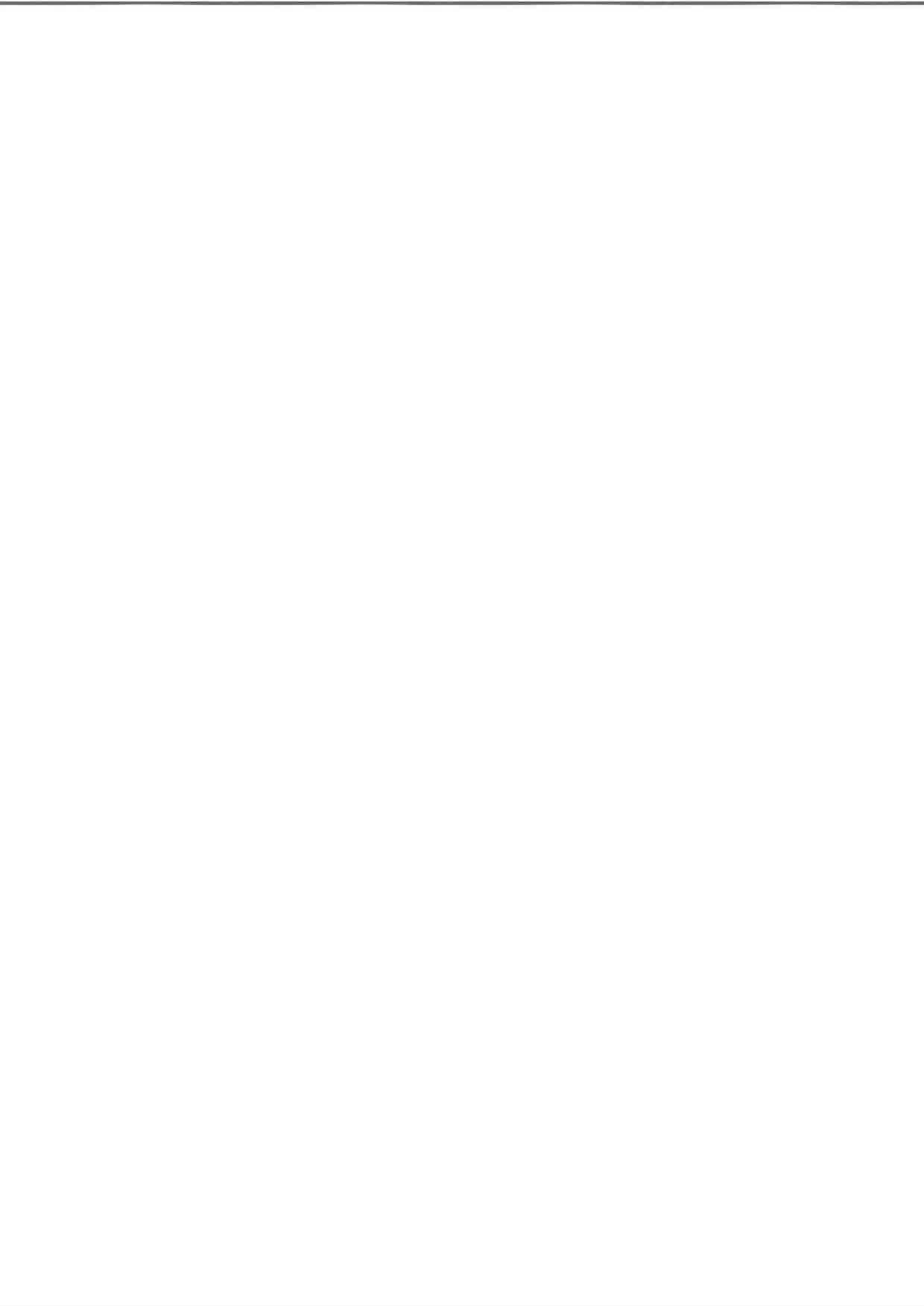
Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.43	0.53	0.37	0.59	0.53
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	284	231	152	148	117
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	149	477

## II.2. Production d'eau potable

### II.2.1. Equipements de production

Le réseau est alimenté par trois puits de captage qui pompent l'eau de la nappe alluviale du Tarn.



Dans le cas où cela ne suffirait pas, il est possible d'acheter de l'eau potable au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Valence d'Agen, Moissac et Puymirol.

De plus, il existe un puits de secours, maintenu en état de fonctionnement, pour pallier à une éventuelle situation de crise. L'eau de celui-ci est régulièrement analysée et les résultats sont conformes aux prescriptions. Il n'a pas été utilisé ces dernières années.

Puits du Luc	Capacité : 960 m <sup>3</sup> /j
Puits Monnié	Capacité : 800 m <sup>3</sup> /j
Puits du parc municipal	Capacité : 2400 m <sup>3</sup> /j
Puits Cacor	Capacité : 640 m <sup>3</sup> /j (utilisé en secours uniquement)

Seuls les puits du Luc et Monnié ont pu, compte tenu de leur situation en zone rurale, faire l'objet d'une procédure d'autorisation de prélèvement.

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

En effet, le législateur a imposé l'instauration de périmètres de protection des captages à travers les Lois sur l'Eau successives.

Ces périmètres permettent notamment de réglementer l'utilisation des sols et ainsi de protéger les nappes contre différents risques de pollution comme celle issue de l'urbanisation, des activités agricoles ou industrielles,...

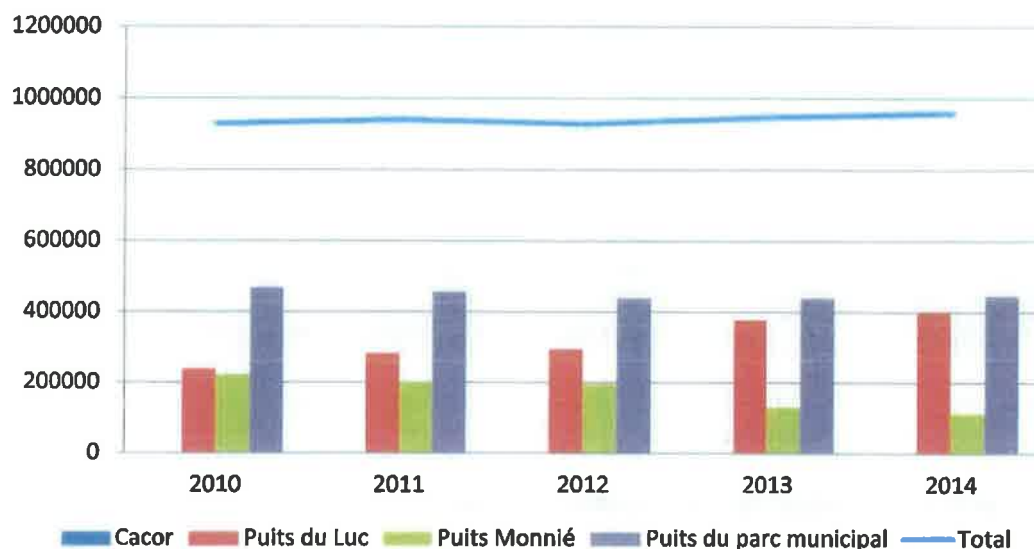
Points de captage	Indice attribué	Commentaires
Puits du Luc	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits Monnié	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits du parc municipal	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement
Puits Cacor	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement

L'indice général, en fonction de la production de chacun est de 52%

### II.2.2. Répartition des volumes produits par puits

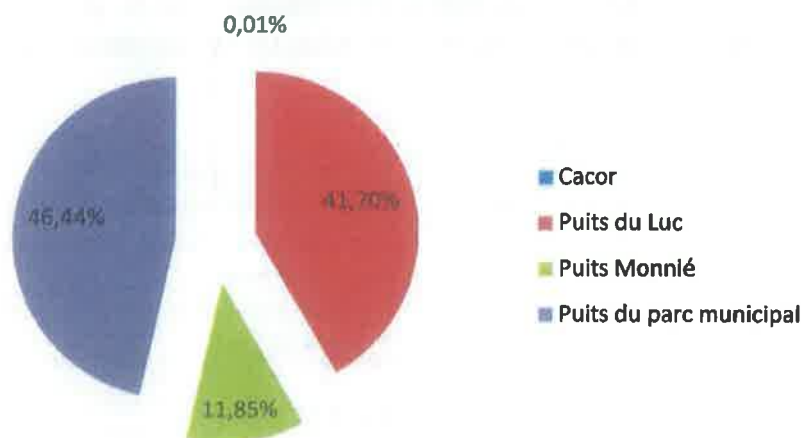
Le volume d'eau potable produit est de 960 424 m<sup>3</sup> en 2014. Il est en augmentation de 1.2% par rapport à 2013.

### EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS PAR PUIITS EN M3



Ces 960 424 m<sup>3</sup> ont été produits par les installations du SIEPA selon la répartition suivante :

### REPARTITION DES VOLUMES PRODUITS PAR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX EN 2014



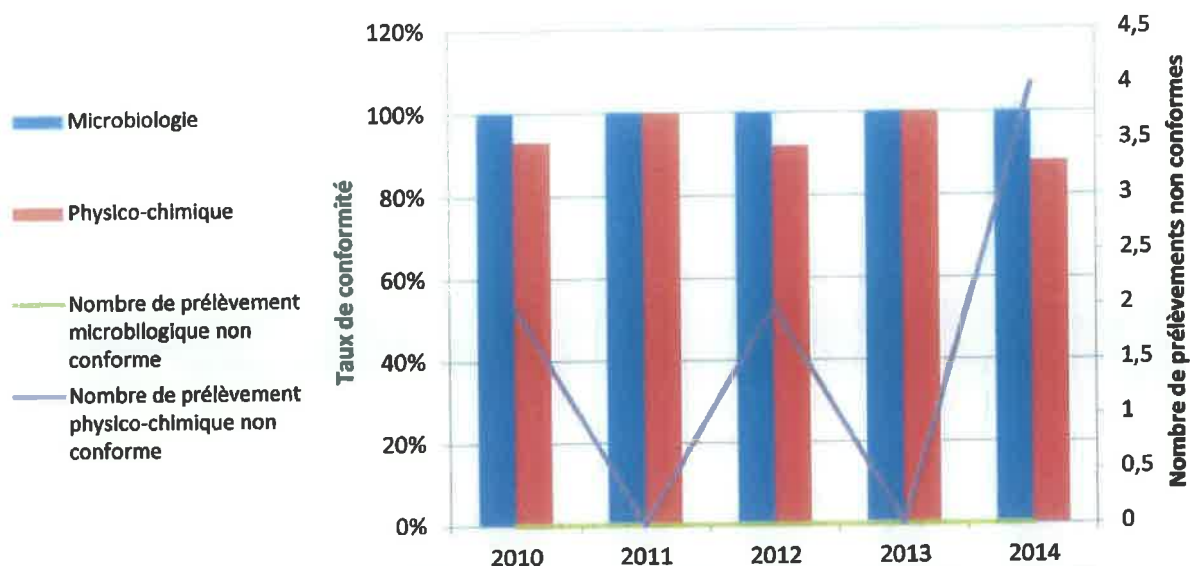
Le puits du parc produit à lui seul près de 46.4% de l'eau potable.

Il est à noter que la production du puits Monnié a diminué de près de 13% par rapport à 2013 pour des raisons de détection de Boscalid (fongicide) par deux fois en 2013 et 2014. Cette ressource est donc sensible aux pesticides et le temps de pompage est donc limité en période de crise pesticide. Cette baisse est compensée par l'augmentation de la production du puits du Luc.

Le puits de secours n'a pas été utilisé seul des essais ont été réalisés durant l'année 2014.

### II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



	2010	2011	2012	2013	2014
Microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%
Physico-chimie	93%	100%	92%	100%	88%
Nombre de prélèvement microbiologique non conforme	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvement physico-chimique non conforme	2	0	2	0	4

En 2014, tous les contrôles microbiologiques réalisés par l'agence régionale de santé sont conformes et 4 contrôles physico-chimiques sur 34 réalisés par l'agence régionale de santé sont non conformes.

Détail des non conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètres	Mini	Maxi	Nombre de non conformités	Valeur seuil et unité
Boscalid	0	0.12	1	0.1 µg/L
Nickel	0	30	1	20 µg/L
Plomb	0	17	2	10 µg/L

### Chlorure de Vinyle Monomère

L'année 2014 a été marquée par un renforcement significatif de la surveillance ciblée du Chlorure de Vinyle Monomère sur certains réseaux susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM compte tenu de leurs caractéristiques (linéaire en PVC et année de pose).

A ce jour toutes les analyses réalisées par le délégataire sur la commune de Moissac se sont révélées conformes.

L'ARS a estimé que le réseau de la ville de Moissac était susceptible d'être concerné par le phénomène de migration du CVM compte tenu de ses caractéristiques patrimoniales et a mené une campagne d'analyses en 2014. Les résultats sont tous inférieurs à la norme de qualité de 0.5µg/L.

## II.4. La distribution de l'eau potable

### II.4.1. Les installations

Les installations de pompage ou surpression et de stockage sont les suivantes :

<b>Installations de reprise de pompage ou surpresseur</b>	
Landerose	
Montescot	
Pignols	
<b>Réservoirs ou château d'eau</b>	
Château d'eau de Détour	1 cuve sur tour de capacité 500 m <sup>3</sup>
Château d'eau de St Julien	1 cuve sur tour de capacité 300 m <sup>3</sup>
Réservoir de Landerose	3 cuves semi enterrées d'une capacité totale de : 1600 m <sup>3</sup>
Réservoir de Pignols	1 cuve semi enterrée de capacité 500 m <sup>3</sup>
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>2900 m<sup>3</sup></b>

### II.4.2. Le réseau

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>Longueur totale du réseau (m)</b>	<b>269 959</b>	<b>271 890</b>	<b>270 880</b>	<b>271 475</b>	<b>272 830</b>
Longueur d'adduction (ml)	1 341	1 341	0	0	0
Longueur de distribution (ml)	268 618	270 549	270 880	271 475	272 830
dont canalisation	221 519	222 520	222 675	223 033	224 353
dont branchement	47 099	48 029	48 205	48 442	48 477
Nombre de poteaux incendie	191	191	191	191	191
Nombre de branchements	5 566	5 654	5 693	5 720	5555
Nombre de compteurs	5971	6028	6059	6112	6679
dont sur abonnements en service					6133
dont sur abonnements résiliés sans successeur					546

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.5% par rapport à 2013 compte tenu des travaux réalisés et aux nouveaux branchements effectués.

### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

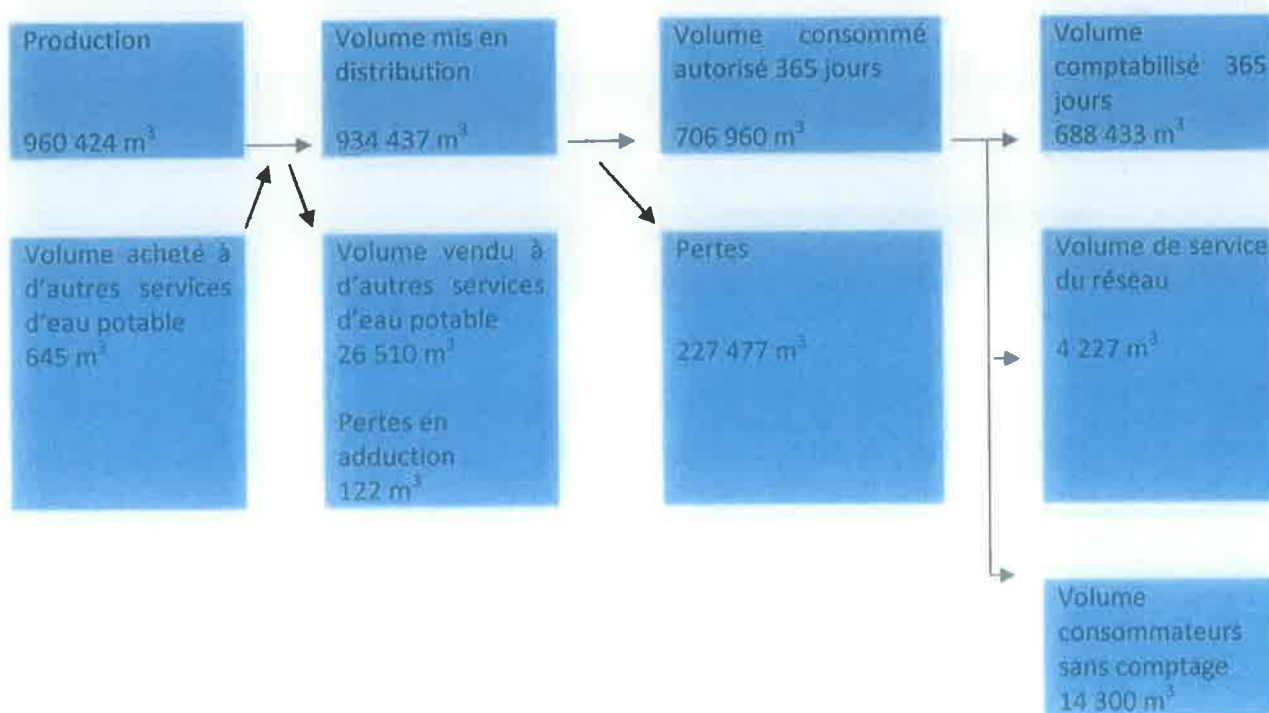
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2014
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation des autres interventions	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	0
<b>Total sur 120</b>	<b>95</b>

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

#### II.4.3. Volume mis en distribution

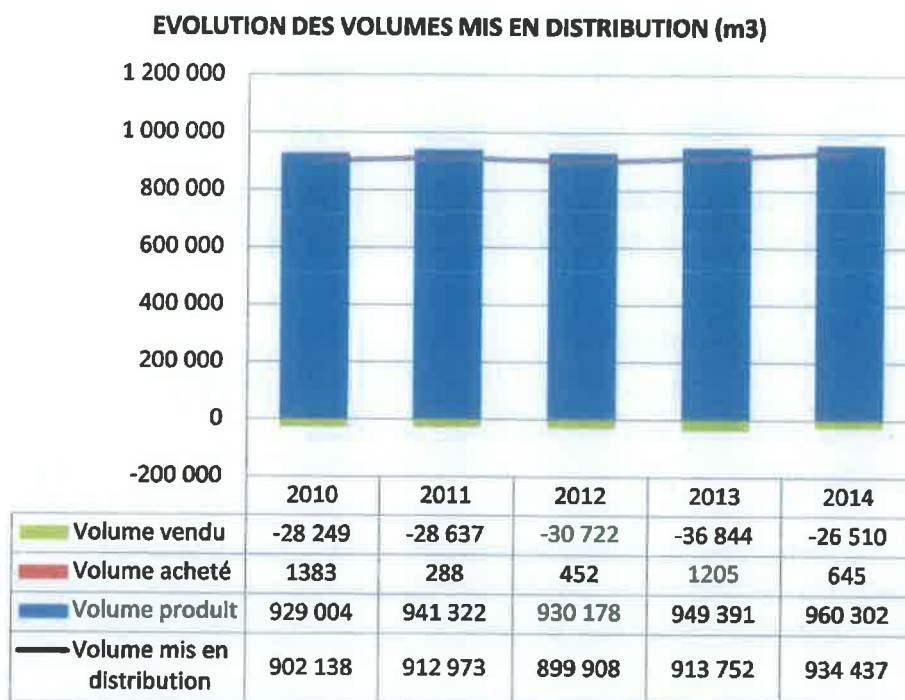
##### Synthèse des flux de volumes pour 2014 :







**Volume mis en distribution :**



Le volume mis en distribution a augmenté de 2.3% en 2014 par rapport à 2013.

Il a été vendu 26 510 m<sup>3</sup> d'eau potable à la commune de Lizac en 2014, ce qui représente une baisse de 28 % par rapport à 2014.

Le volume acheté au syndicat intercommunal VMP a diminué en 2014 par rapport à 2013 et reste très peu élevé.

**II.4.4. Exploitation du réseau**

Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

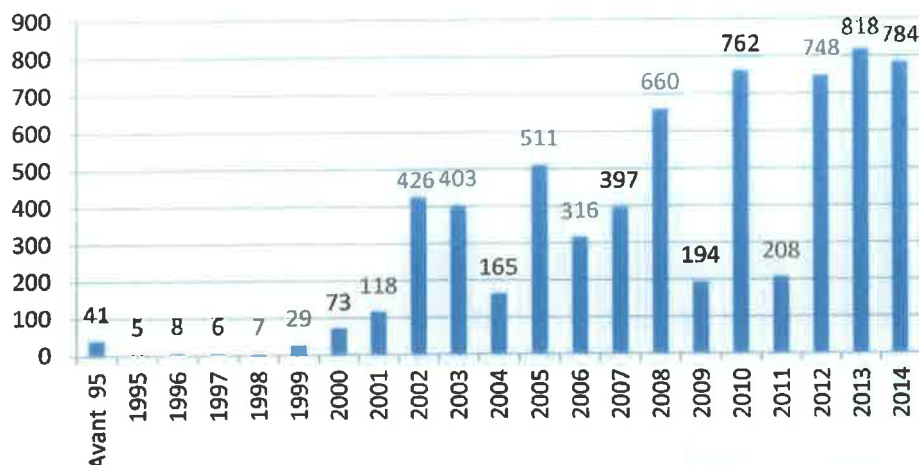
**Les compteurs :**

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la réglementation en vigueur.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de compteurs	5971	6028	6059	6112	6679*
Nombre de compteurs remplacés	575	202	628	706	876
Taux de compteurs remplacés	9,6	3,4	10,4	11,6	13,1

\*y compris compteurs Inactifs

### Nombre de compteurs par année de fabrication

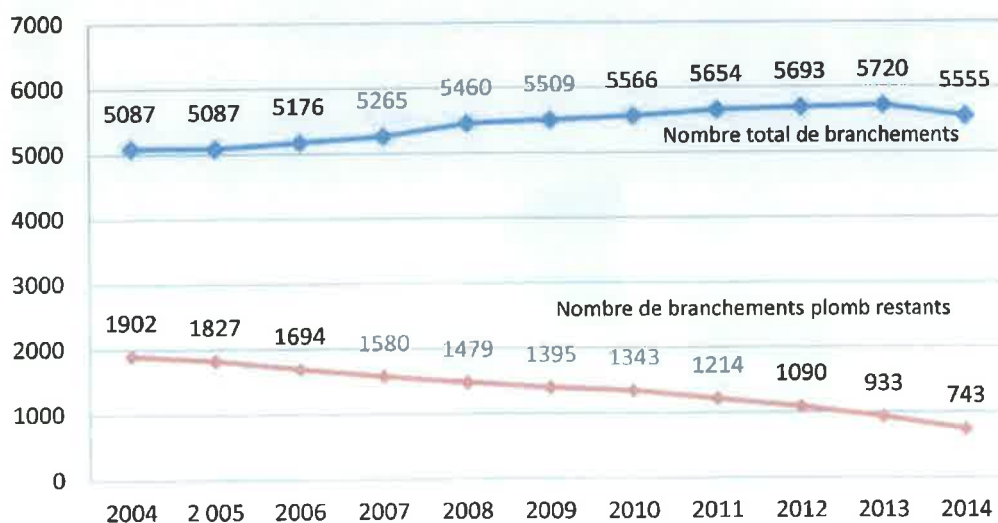


Cette pyramide comprend les compteurs actifs et inactifs (dont certains sont âgés) des clients résiliés. A la fin du contrat d'affermage (31/12/2015), l'âge des compteurs ne devrait pas dépasser 12 ans

### Suppression des branchements en plomb

Le plomb est un métal toxique. Il se trouve notamment dans l'air, les aliments, les peintures anciennes. L'organisme ne pouvant l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de retards psychomoteurs et de troubles du comportement. Pour en limiter au maximum les apports potentiels et protéger les populations les plus vulnérables, la réglementation européenne a prévu que la teneur en plomb de l'eau du robinet passe de 50 µg/L à 25 µg/L, puis à 10 µg/L en 2013. Afin d'éradiquer tout risque de présence de plomb dans l'eau potable, la ville de Moissac et son délégataire ont engagé un plan de résorption des branchements en plomb.

### RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB



### Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

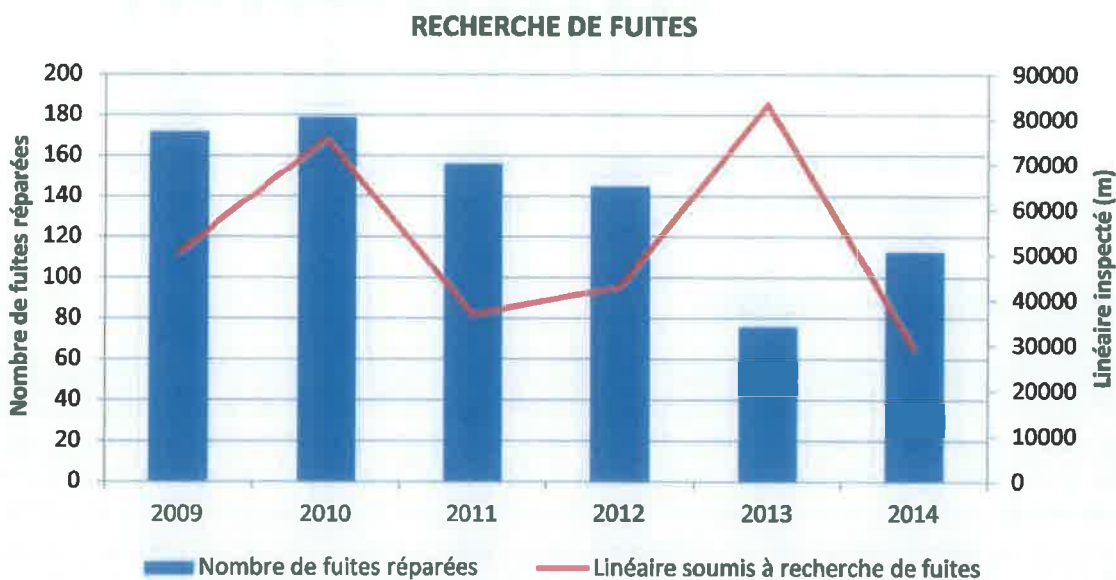
Le rendement du réseau a diminué sur l'exercice 2014 en passant de 76.6% à 76.3%.

Cette baisse s'explique en partie par l'augmentation des pertes en réseau.

Sous réserve de la confirmation de l'agence de l'eau, le rendement du réseau 2014 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau du réseau.

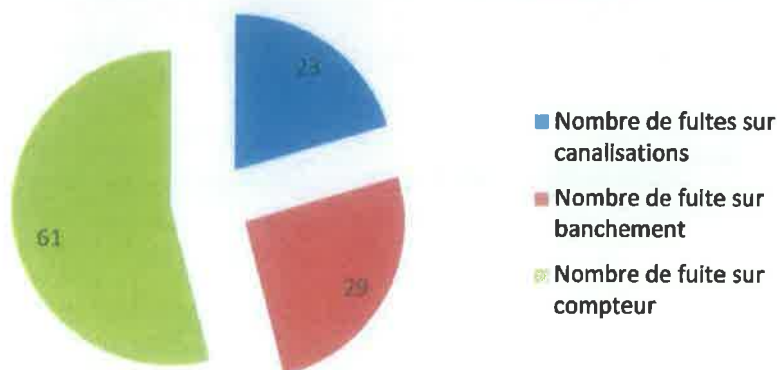
Une moins longue campagne de recherche de fuites a été menée en 2014 avec 29.20 km de réseau inspectés contre 83.3 km en 2013 soit -64.9%.

Cependant, le nombre de fuites détectées et réparées est plus important qu'en 2013 (+48.7%).



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.

#### Localisation des 113 fuites réparées en 2014



### Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

	2014
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	934437
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> )	706960
Longueur de canalisation de distribution (ml)	224353
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	2,78



L'indice de perte en réseau de 2.78 a augmenté de 1.8% par rapport à 2013 mais est toujours considéré comme étant un bon indice pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac.

Le graphique suivant montre la corrélation entre la baisse du rendement sur 2013/2014 et l'augmentation des pertes en réseau sur ces deux mêmes années.



### Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2014
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	934437
Volume comptabilisé 365 jours (m <sup>3</sup> )	688433
Longueur de canalisation de distribution (ml)	224353
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/km/j)</b>	<b>3,00</b>



Une augmentation de 1.6% est constatée par rapport à 2013 mais cet indice est toujours considéré comme étant un bon indice pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac.

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	392	2412	0	678	477	792
<b>Taux de renouvellement</b>	<b>0,4%</b>					

Le taux de renouvellement a augmenté de 0.1% par rapport à 2013 avec 477 m de canalisation (rue de l'Escauderie) renouvelés en 2014.



### III. LES INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1. Tarification et facturation

##### Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a une part fixe et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part de la collectivité versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac qui permet de financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

	2011	2012	2013	2014	2015
Part fixe exploitant	25,66	26,56	27,20	27,30	27,56
<b>Total unitaire part fixe (€/an)</b>	<b>25,66</b>	<b>26,56</b>	<b>27,20</b>	<b>27,30</b>	<b>27,56</b>
Part variable exploitant	0,6474	0,6701	0,6862	0,689	0,6957
Part variable de la collectivité	0,40	0,40	0,50	0,55	0,60
Lutte contre la pollution de l'eau	0,255	0,293	0,300	0,305	0,310
Préservation des ressources en eau	0,060	0,070	0,070	0,080	0,080
<b>Total unitaire part variable (€/m3)</b>	<b>1,3624</b>	<b>1,4331</b>	<b>1,5562</b>	<b>1,6240</b>	<b>1,6857</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120m3</b>	<b>1,86</b>	<b>1,75</b>	<b>1,88</b>	<b>1,95</b>	<b>2,02</b>
<b>Variation par rapport à l'année précédente</b>	<b>7,32%</b>	<b>4,96%</b>	<b>7,76%</b>	<b>3,85%</b>	<b>3,45%</b>

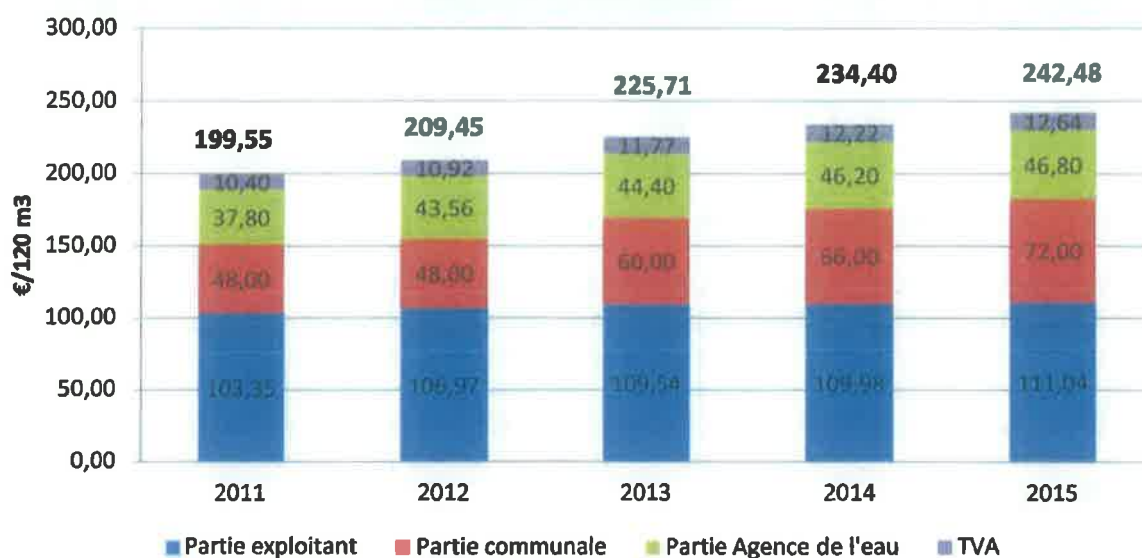
Le montant de la part de la collectivité, le SIEPA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a augmenté de 9.1% sur l'année, et a été fixé par les délibérations n°12 du 23 décembre 2010, n°21 du 5 avril 2012, n° 9 du 20 décembre 2012, n°9 du 28 novembre 2013, n°17 du 14 janvier 2014 et n°5 du 16 décembre 2014.

Le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an, a quant à lui, augmenté de 3.45 % cette année du fait de l'augmentation précédemment citée, de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau (1.3%) et de la part de l'exploitant (1.0%).

Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> annuelle, le coût de l'eau potable est de 234.40 €TTC au 1er janvier 2014 et de 242.48 €TTC au 1er janvier 2015 comme le montre le graphique suivant.



## COUT DE L'EAU POTABLE



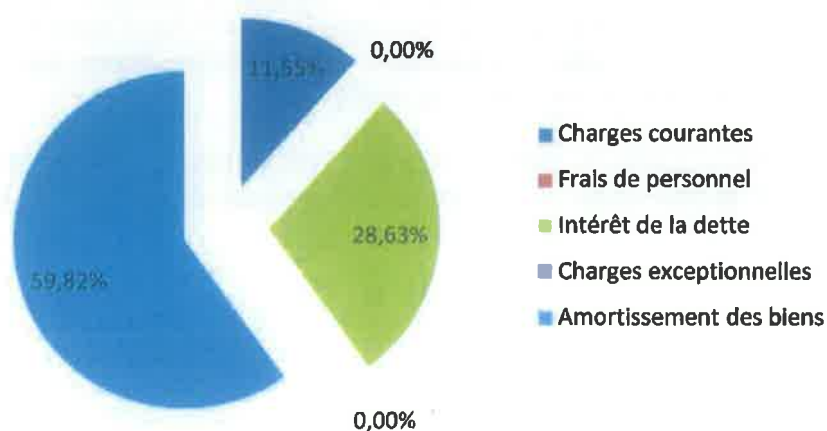
### III.2. Réalisations budgétaires 2014

#### III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à l'exploitation du service eau potable sur la commune de Moissac s'élèvent en 2014 respectivement à 138 166.91 et 604 500.35 euros, établissant de ce fait un excédent de 466 333.44 euros.

#### Les dépenses :

#### VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014



Les dépenses se répartissent comme suit :



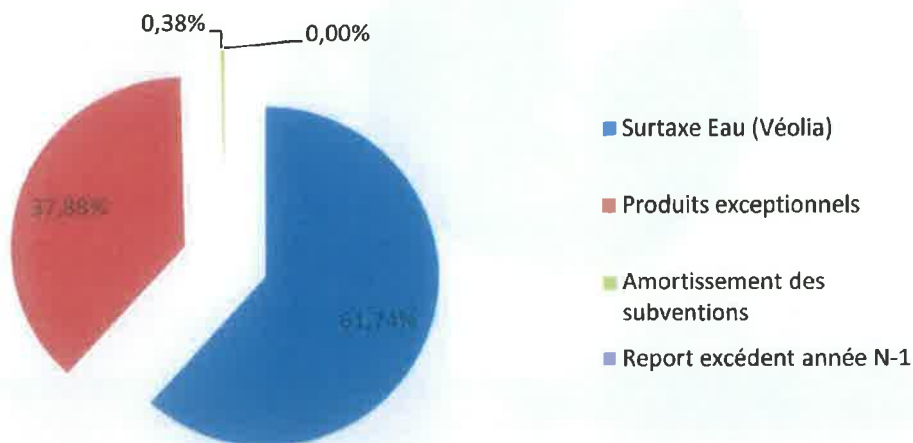
	2010	2011	2012	2013	2014
Charges courantes	8 264,56	12 033,85	14 264,04	1 040,20	15 953,01
Frais de personnel	18 861,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêt de la dette	39 425,12	35 875,19	39 453,70	44 937,32	39 558,62
Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	125,81	0,00
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>67 050,87</b>	<b>47 909,04</b>	<b>53 717,74</b>	<b>46 103,33</b>	<b>55 511,63</b>
Amortissement des biens	55 869,53	89 487,24	76 885,00	81 126,95	82 655,28
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>55 869,53</b>	<b>89 487,24</b>	<b>76 885,00</b>	<b>81 126,95</b>	<b>82 655,28</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>122 920,40</b>	<b>137 396,28</b>	<b>130 602,74</b>	<b>127 230,28</b>	<b>138 166,91</b>

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de 8.6 % par rapport à 2013, du fait de la hausse des charges courantes due à la réalisation de l'audit et l'étude du mode de gestion du service. Cette dernière a, également, entraîné la hausse des dépenses réelles d'exploitation de 20.4 %.

De même que pour les années 2011, 2012 et 2013, il n'y a pas eu de report des frais de personnel affecté par la commune de Moissac au service de l'eau.

#### Les recettes :

#### VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'eau. Elles proviennent à plus de 61% de la taxe (part de la collectivité) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé. Et pour 2014, l'intégration de l'excédent 2013 du budget annexe de la commune de Moissac en produits exceptionnels.

	2010	2011	2012	2013	2014
Surtaxe Eau (Véolia)	241 862,96	264 202,72	282 156,82	324 681,99	373 234,81
Produits exceptionnels				1 771,48	228 985,54
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>241 862,96</b>	<b>264 202,72</b>	<b>282 156,82</b>	<b>326 453,47</b>	<b>602 220,35</b>
Amortissement des subventions	430,00	1 831,00	972,00	1 243,03	2 280,00
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>430,00</b>	<b>1 831,00</b>	<b>972,00</b>	<b>1 243,03</b>	<b>2 280,00</b>
<b>Report excédent année N-1</b>	<b>211 084,09</b>	<b>266 698,87</b>	<b>122 372,94</b>	<b>28 519,32</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>453 377,05</b>	<b>532 732,59</b>	<b>405 501,76</b>	<b>356 215,82</b>	<b>604 500,35</b>

La surtaxe eau reversée à la commune par Véolia a progressé de près de 15 % entre 2013 et 2014 du fait de l'augmentation du tarif et de l'augmentation du volume consommé.

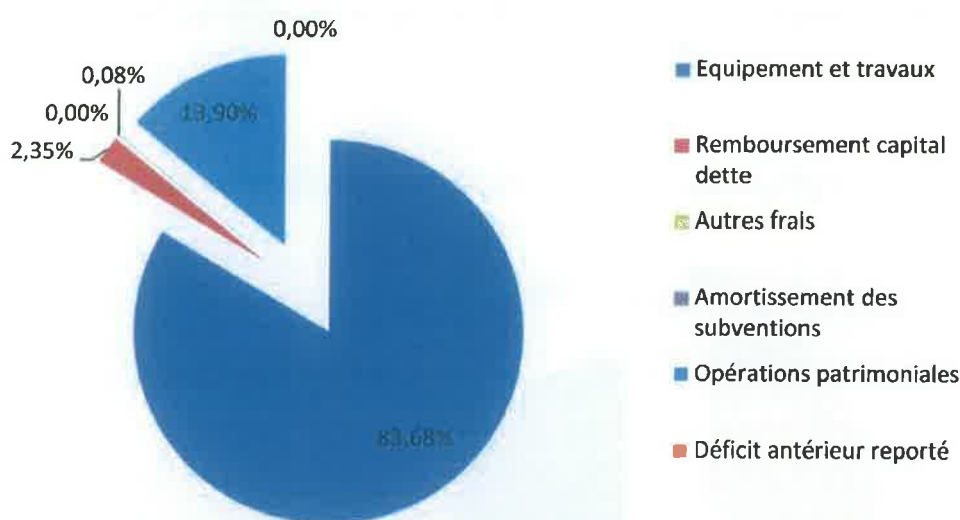
Par conséquent, les recettes ont augmenté de 69.7% par rapport à 2013.

### III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2014 respectivement à 2 996 029.13 et 2 880 932.29 euros, établissant de ce fait un déficit de 115 096.84 euros.

#### Les dépenses :

#### VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



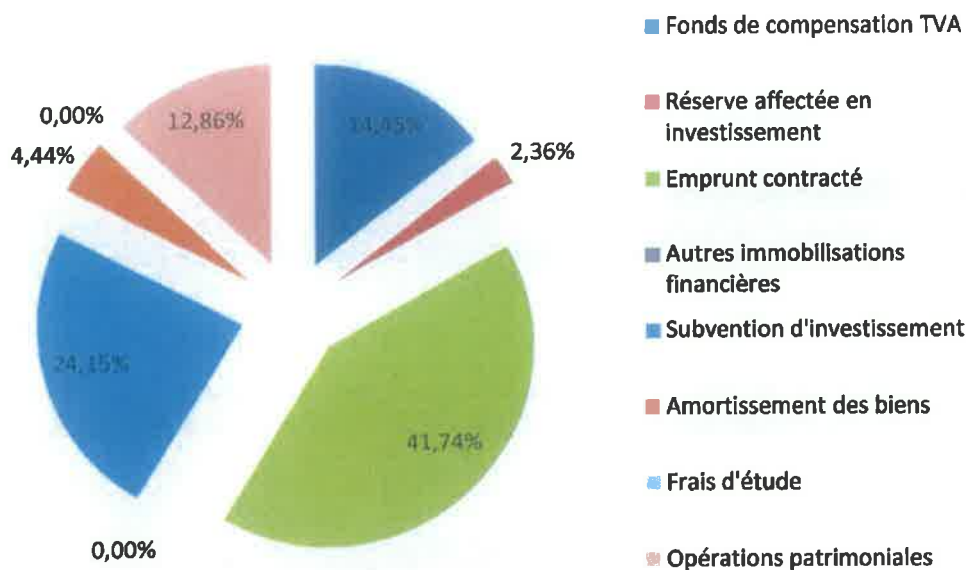
Les dépenses d'investissement, en 2014, proviennent pour plus de 83% des travaux réalisés notamment la construction de l'usine de production d'eau.

	2010	2011	2012	2013	2014
Equipement et travaux	84 192,53	368 513,01	354 287,82	262 789,85	2 506 995,40
Remboursement capital dette	57 461,46	60 046,70	64 219,94	71 464,66	70 370,88
Autres frais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>141 653,99</b>	<b>428 559,71</b>	<b>418 507,76</b>	<b>334 254,51</b>	<b>2 577 366,28</b>
Amortissement des subventions	430,00	28 413,10	972,00	1 243,03	2 280,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	162 854,32	416 382,85
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>430,00</b>	<b>28 413,10</b>	<b>972,00</b>	<b>164 097,35</b>	<b>418 662,85</b>
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>27 719,31</b>	<b>41 511,18</b>	<b>295 964,11</b>	<b>154 078,52</b>	<b>0,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>169 373,30</b>	<b>498 483,99</b>	<b>715 443,87</b>	<b>652 430,38</b>	<b>2 996 029,13</b>

Globalement les dépenses d'investissement ont considérablement augmenté par rapport à 2013 du fait de la construction de l'usine d'eau potable.

## Les recettes :

### VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014
Fonds de compensation TVA	22 101,48	6 431,26	11 252,48	0,00	416 382,85
Réserve affectée en investissement	34 058,11	63 756,78	272 965,37	246 379,70	67 863,91
Emprunt contracté	0,00	0,00	184 000,00	0,00	1 202 500,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	162 854,32	0,00
Subvention d'investissement	16 263,00	16 263,00	16 263,00	67 079,00	695 682,40
<b>Recettes réelles</b>	<b>72 422,59</b>	<b>86 451,04</b>	<b>484 480,85</b>	<b>476 313,02</b>	<b>2 382 429,16</b>
Amortissement des biens	55 869,53	89 487,24	76 885,00	81 126,95	127 933,94
Frais d'étude		26 581,10	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales		0,00	0,00	162 854,32	370 569,19
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>55 869,53</b>	<b>116 068,34</b>	<b>76 885,00</b>	<b>243 981,27</b>	<b>498 503,13</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>128 292,12</b>	<b>202 519,38</b>	<b>561 365,85</b>	<b>720 294,29</b>	<b>2 880 932,29</b>

Globalement les recettes ont considérablement augmenté par rapport à 2013 du fait des emprunts réalisés pour la construction de l'usine de production de l'eau, du premier versement de la subvention de l'agence de l'eau pour cette dernière, les fonds de compensation TVA sur les travaux et la hausse des recettes d'ordre (opération patrimoniale).

### III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015

#### Le réseau d'eau potable

2015 : Renouvellement réseau rue Gambetta

2016-2019 : Travaux sur réseau (rue de l'inondation notamment)  
Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière

### Usine de traitement

2015 : Fin des travaux de construction de l'usine et des exhaures

2016 : Mise en service prévue début 2016  
Fermeture des puits de captage

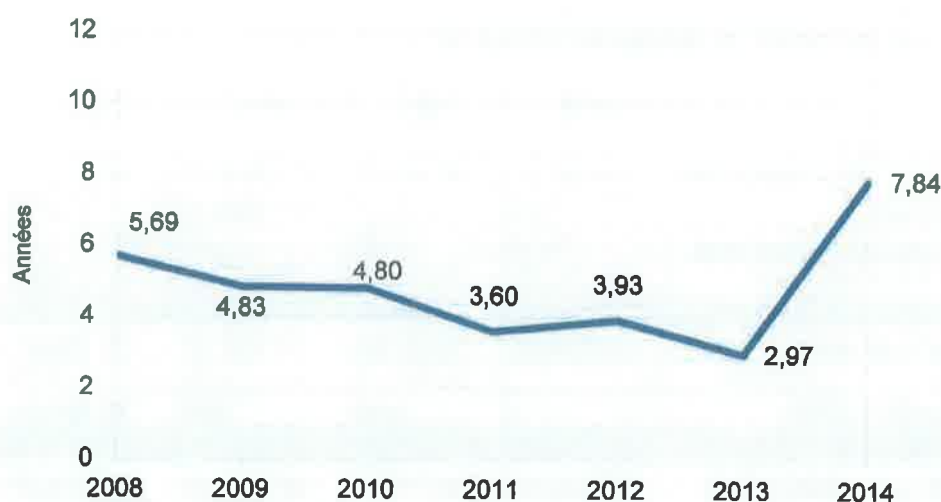
### **III.4. L'état de la dette**

L'encours de la dette au 31 décembre 2014 s'élève à 2 491 407.36 euros (cf. l'état de la dette en annexe).

#### La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'assainissement si la commune affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

#### **DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**



La durée d'extinction de la dette a augmenté en 2014 du fait des emprunts réalisés pour construire l'usine de production d'eau potable (mais reste satisfaisante).

---

# ANNEXES

**Annexe 1 : Etat de la dette sur la commune de Moissac**

**Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

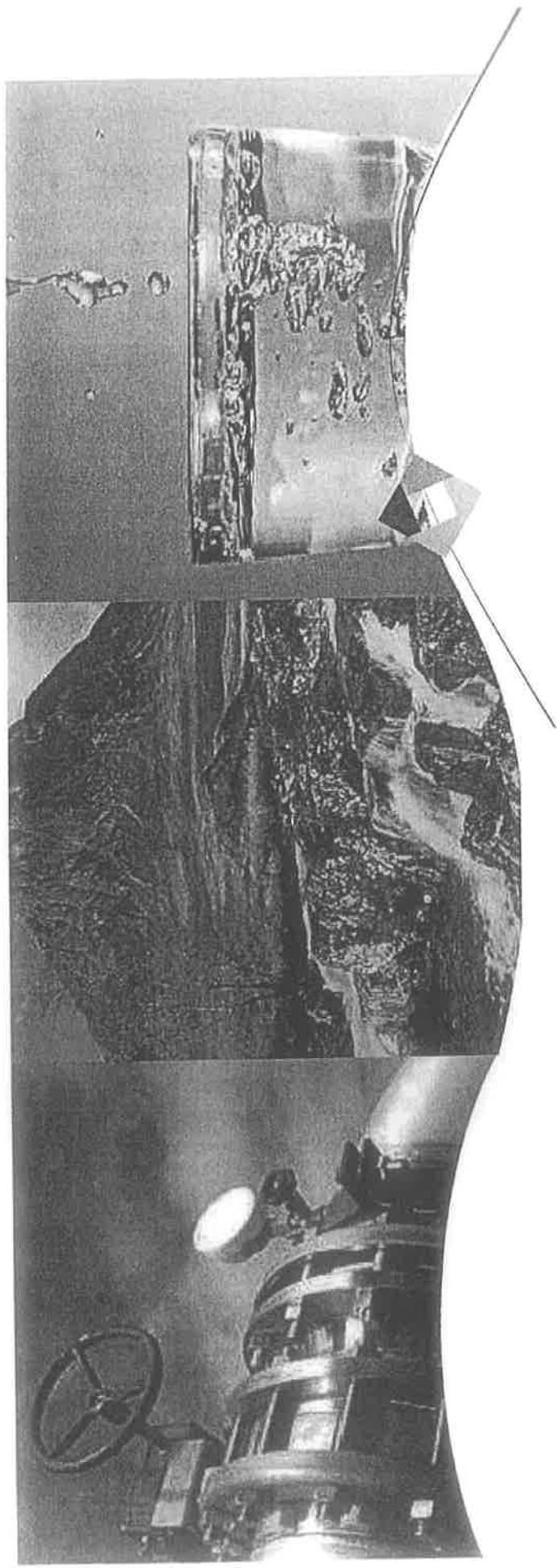
**Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau**

## ETAT DE LA DETTE PAR SERVICES

Date : 12/06/2015

SERVICE	Capital global à l'origine	Restant dû global au 12/06/2015	Montants à payer du 12/06/2015 au 31/12/2015			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
ASSAINISSEMENT MOISSAC			86 128,90	60 214,45	0,00	146 343,35
5150755 - ASSAIN N407 5150755	167 693,92	15 745,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2001184 - 2001184 - ASSAIN N414	358 200,00	62 119,63	30 391,21	1 596,47	0,00	31 987,68
9191310028 - ASSAIN N415 - 9191310028	500 000,00	392 713,14	15 244,37	14 450,53	0,00	29 694,90
8599208518 - ASSAIN N416 - 8599208518	530 000,00	377 118,02	16 183,90	6 995,44	0,00	23 179,34
07053390 - ASSAIN N417 - 07053390	200 000,00	155 875,10	8 936,78	3 773,11	0,00	12 709,89
ASSAIN N41 - ASSAIN N418	120 000,00	112 351,28	4 762,54	3 098,90	0,00	7 861,44
60213 - TRAVAUX RESEAUX 2014	750 000,00	750 000,00	10 610,10	30 300,00	0,00	40 910,10
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	50 542,24	0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC ASSAINISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC1 - TRANSFERT PRET LIZAC	344 215,29	312 640,73	0,00	0,00	0,00	0,00
SERVICE DE L EAU MOISSAC			64 565,74	49 054,27	0,00	113 620,01
5150865 - EAU N334	22 867,35	4 184,19	2 037,11	225,95	0,00	2 263,06
2001185 - 2001185 - EQUIPEMENT	61 000,00	10 578,72	5 175,50	271,87	0,00	5 447,37
204981 - MON204981EUR/0208706/001	154 265,00	40 256,19	0,00	0,00	0,00	0,00
23337902 - EAU N337 302053456	45 735,00	12 145,90	0,00	0,00	0,00	0,00
MON223882E - EAU N338 MON223882EUR	193 192,02	104 674,59	19 555,02	4 071,84	0,00	23 626,86
7243210 - EAU 2007 - 001	500 000,00	362 358,25	10 704,90	8 805,31	0,00	19 510,21
9000292959 - EAU 2012 - 001	184 000,00	156 667,28	4 936,57	3 673,84	0,00	8 610,41
60213 - TRAVAUX RESEAUX 2014	750 000,00	750 000,00	3 924,28	11 206,85	0,00	15 131,13
324 413 - PRET MULTIBUDGET	68 021,96	50 542,24	0,00	0,00	0,00	0,00
194913 - CREDIT RELAIS USINE EAU POTAI	500 000,00	500 000,00	0,00	4 487,50	0,00	4 487,50
4355605 - EMPRUNT USINE DE L EAU	500 000,00	500 000,00	18 232,36	16 311,11	0,00	34 543,47
<b>TOTAUX</b>			<b>150 694,64</b>	<b>109 268,72</b>	<b>0,00</b>	<b>259 963,36</b>





# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine



Eau et santé en Midi-Pyrénées



# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

## Année 2014

Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

### Sommaire du document

- I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
- II : La ou les ressource(s)
- III : La production
- IV : La distribution
- V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 2 - Les paramètres non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Annexe 4 : Lexique ( \* )



# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

## Année 2014

### I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2014, il a été réalisé 2 prélèvement(s) en ressource\*, 24 prélèvement(s) en production\* et 43 prélèvement(s) sur le réseau de distribution\*.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées (ARS\*) via ses Délégations Territoriales (DT\*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource\* ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution\*, soit en production\* ;
- En distribution\* au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource\*, la production\* et la distribution\* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS\* Midi-Pyrénées planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC\* (Comité Français d'Accréditation). Il a été retenu par l'ARS\* dans le cadre du marché public du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2011.

### II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources\* suivantes :

- PUIITS DES PONTS ET CHAUSSEES..... (eau souterraine)
- PUIITS DU LUC..... (eau souterraine)
- PUIITS MONNIE..... (eau souterraine)

# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

## Année 2014

### La situation administrative des captages\*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection\* autour des captages\* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages\* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection\* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage\* du captage\* , plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n°97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage\* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.\*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U.\*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.\*

### Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources\*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES	MOISSAC	09045X0003				Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique
PUITS DU LUC	MOISSAC	09045X0032	29/01/1990	23/10/2001	16/11/2001	Procédure terminée
PUITS MONNIE	MOISSAC	09301X0147	25/09/1998	23/10/2001	16/11/2001	Procédure terminée

# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

## Année 2014

### Les principaux paramètres mesurés en ressource\* et production\*

#### Les paramètres microbiologiques

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource\* ou du réseau de production\* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bactéries de type coliformes et sulfite-réductrices en sortie de production révèle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier l'état des installations en distribution.

#### Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (°F) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°F) à très dure ( TH > 30 °F).

Équilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements). Interprétation des résultats :

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- 3 : eau légèrement agressive,
- 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément est présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portées sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

### Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource\*

Sur la période, 2 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les ressources\* alimentant l'unité de distribution\*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	50,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

### **III : La production**

La production\* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO\*) et superficielles (ESU\*), ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution\*.

Liste des stations de traitement production (TTP\*) et leur type de traitement :

- STATION DES PONTS&CHAUSSEES..... ( MOISSAC )..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION DU LUC..... ( MOISSAC )..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION MONNIE..... ( MOISSAC )..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.

### Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production\*

Sur la période, 24 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP\* alimentant l'unité de distribution (UDI)\*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	4,2
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

### IV : La distribution\*

Depuis les usines de traitements productions (TTP\*) ou des réservoirs (STK\*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution\*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

#### Les principaux paramètres mesurés en distribution\*

Les paramètres de désinfections ( bioxyde ou chlore ) : en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution\* (E. Coli, Enterocoque).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium, ...

Sont recherchés sur ce réseau, les principaux paramètres susceptibles de se modifier au cours de la distribution.

#### Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution\*

Sur la période, 43 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.

## Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

### PUITS DU LUC

Nom du paramètre	L T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD		4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	1	1,2	1,2	1,2		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,49	0,49	0,49			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	3	3	3			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	5	5	5		100	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	1	7,1	7,1	7,1			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	0,02	0,02	0,02		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobométrique NFU	L	NFU	1	0,4	0,4	0,4			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	6,9	6,9	6,9			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	1	16	16	16		25	0	0,0 %	0	0,0 %

## Annexe 1 - Résultats en ressource

### PUITS MONNIE

Nom du paramètre	L T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence -valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD		4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	2	2	2		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	1	0,8	0,8	0,8		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 01/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,2	0,2	0,2			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	23	23	23		100	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unitéPH	1	6,9	6,9	6,9			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	0,03	0,03	0,03		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	1	0,1	0,1	0,1			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitéPH	1	7,1	7,1	7,1			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	1	14	14	14		25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



## Annexe 1 - Résultats en production

### STATION DES PONTS&CHAUSSEES

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD	200		0	0.0 %	0	0.0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	5	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0.0 %	0	0.0 %
Arsenic	L	µg/l	2	2	2	2		10	0	0.0 %	0	0.0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	5	0,7	0,76	1,30	2		0	0.0 %	0	0.0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	2	2	2	2		0	0.0 %	0	0.0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	0,19	0,2	0,2		1,5	0	0.0 %	0	0.0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD	50		0	0.0 %	0	0.0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	5	18	19,8	21,0		50	0	0.0 %	0	0.0 %
pH	L	unité pH	3	7,1	7,13	7,13	9		0	0.0 %	0	0.0 %
Sodium	L	mg/L	2	26	26	26	200		0	0.0 %	0	0.0 %
Sulfates	L	mg/L	5	56	58,2	63	250		0	0.0 %	0	0.0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0.0 %	0	0.0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	2,4	3,85	5,3		100	0	0.0 %	0	0.0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	5	0,1	0,16	0,4	2		0	0.0 %	0	0.0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	5	0,24	0,37	0,62			0	0.0 %	0	0.0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	5	0,32	0,44	0,67			0	0.0 %	0	0.0 %
pH	T	unité pH	2	6,9	6,9	6,9	9		0	0.0 %	0	0.0 %
Température de l'eau	T	°C	5	10	15,6	18	25		0	0.0 %	0	0.0 %





## Annexe 1 - Résultats en production

### STATION DU LUC

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence -valeur maxi	Limite -valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	3	0,8	0,83	0,9	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,18	0,18	0,18		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	3	3	3	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	4	4,33	5		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unitéPH	2	7	7,1	7,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	25	25	25	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	3	38	40,33	42	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	0,97	0,97	0,97		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	3	0,1	0,13	0,2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	3	0,31	0,55	0,82			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	3	0,36	0,61	0,9			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitéPH	1	6,9	6,9	6,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	3	10	13,67	16	25		0	0,0 %	0	0,0 %



## Annexe 1 - Résultats en production

### STATION MONNIE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	2	2	2		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	3	0,6	0,63	0,7	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,23	0,23	0,23		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	20	21,67	24		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	2	7,1	7,2	7,3	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	36	36	36	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	3	69	71,33	74	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	0,03	0,03	0,03		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	3	0,1	0,12	0,15	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	3	<SD	0,11	0,2			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	3	0,05	0,14	0,21			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7	7	7	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	3	10	13,33	15	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



## Annexe 1 - Résultats en distribution

### MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	23	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22-68h	L	n/mL	23	0	0	10			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36-44h	L	n/mL	23	0	0	8			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	23	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	3	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	23	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	23	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	21	21,33	22		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	23	7,1	7,38	7,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	23	0,1	0,22	1,2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	23	0,07	0,29	0,47			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	23	0,1	0,34	0,55			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	23	10	16,43	24	25		0	0,0 %	0	0,0 %



## Annexe 1 - Résultats en distribution

### MOISSAC LIZAC (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	12	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	12	0	1	24			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	12	0	1	22			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	12	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	1	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	12	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	12	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	4	4	4		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	12	7,2	7,38	7,6	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphelométrique NFU	L	NFU	12	0,1	0,2	0,65	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	12	<SD	0,22	0,43			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	12	0,07	0,27	0,5			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	12	10	15,33	21	25		0	0,0 %	0	0,0 %



## Annexe 1 - Résultats en distribution

### MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence -valeur maxi	Limite-valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	8	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	8	0	1	12			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	8	0	2	26			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	8	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	1	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	8	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	8	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrites (en NO3)	L	mg/L	1	8	8	8	9	50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	8	7,1	7,26	7,4	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	8	0,1	0,23	0,5	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre *	T	mg/LCl2	8	<SD	0,19	0,38			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	8	<SD	0,22	0,43			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	8	12	17	24	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

## Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2014.  
Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : PUIJS DU LUC - MOISSAC

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (max) :
28/08/2014	00050751	MOISSAC	PUIJS DU LUC	PRISE EAU BRUTE	11				10

Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique



## Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

Norm de l'installation avant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : **STATION MONNIE - MOISSAC**

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre	Référence de qualité (min)	Référence de qualité (max)	Limite de qualité (min)	Limite de qualité (max)
22/12/2014	00051111	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET INTERIEUR	0,12		20,00		0,1


Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

## Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
PUITS DU LUC.....	PUITS DU LUC.....	PRISE EAU BRUTE - MOISSAC
PUITS MONNIE.....	PUITS MONNIE.....	- MOISSAC
Les installations en production :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
STATION DES PONTS&CHAUSSEES.....	SORTIE STATION PONTS&CHAUSSEES.....	DANS LA STATION - MOISSAC
STATION DU LUC.....	SORTIE STATION DU LUC.....	ROBINET DANS LA STATION - MOISSAC
STATION MONNIE.....	SORTIE STATION MONNIE.....	ROBINET INTERIEUR - MOISSAC
Les installations en distribution :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI).....	CENTRE VILLE.....	MAIRIE OU LA POSTE - MOISSAC
MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI).....	QUARTIER CALVAIRE, MATALY.....	CARMEL OU ECOLE DE MATALY - MOISSAC
MOISSAC LIZAC (UDI).....	BOURG.....	RE MAIRIE DERRIERE CAB. TELEPH - LIZAC
MOISSAC LIZAC (UDI).....	QUARTIER LA MEGERE.....	ECOLE DE LA MEGERE - MOISSAC
MOISSAC LIZAC (UDI).....	QUARTIER MONTECOT.....	REPRISE MONTECOT - MOISSAC
MOISSAC LIZAC (UDI).....	QUARTIER SAINT BENOIT.....	ECOLE MATERNELLE SAINT BENOIT - MOISSAC
MOISSAC VILLE MELANGE (UDI).....	QUARTIER CADOSSANG.....	ECOLE DE SARLAC OU BUREAU VEOLIA - MOISSAC



## Annexe 4 : Lexique

- ARS : Agence Régionale de Santé
- B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel
- CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
- COFRAC : Comité Français d'ACCrédiation
- Distribution : Réseaux publics et habitations
- DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- D.U.P : Déclaration d'Utilité Publique
- Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe
- Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...
- Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées
- Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut être autre que caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)
- Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement
- Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal
- Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.
- Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution
- Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution
- Ressource : Eau prélevée avant potabilisation
- Sise - eaux : Système d'information des services Santé Environnement
- Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.
- Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.
- Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

**IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.**

La commune de Moissac produit l'eau destinée à la consommation humaine à partir de trois puits. Les stations ne possèdent pas de traitement des pesticides. Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau d'estinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur les communes de Moissac et de Lizac, est conforme aux normes en vigueur. Il est à noter la présence de traces de pesticides dans le puits de Monnié faisant l'objet d'un suivi mensuel (Boscalide).



Article 161 de la loi n° 2010-288 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, lequel impose au maire de rendre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015  
CHIFFRES 2014

# L'agence de l'eau vous informe

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 270 millions d'euros dont 224 millions en provenance de la facture d'eau.

<b>3,30 €</b> de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés (hors MOPA)	<b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2014	<b>69,90 €</b> de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)
<b>0,10 €</b> de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés		<b>0,60 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)
<b>13,10 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau)	<b>8,30 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)	<b>4,70 €</b> de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits (part agence de l'eau)

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

<b>8,00 €</b> gestion quantitative de la ressource en eau	<b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2014	<b>39,10 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 3,75 € pour la solidarité envers les communes rurales et 5,66 € de primes à la performance épuratoire
<b>16,30 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides		<b>9,50 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)
<b>7,80 €</b> principalement aux collectivités, dont 0,09 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages	<b>3,30 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	<b>0,80 €</b> pour la solidarité humanitaire

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2014 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

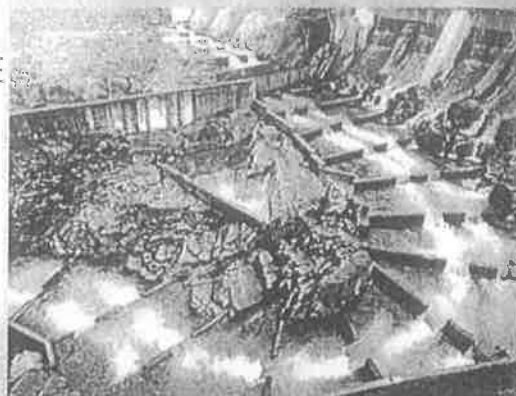
- ♦ 14 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 équivalents/habitants ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 167 000 habitants. Au total, le parc des stations d'épuration du bassin Adour-Garonne représente 4 700 ouvrages. En constante évolution, il a augmenté de 70% depuis 1992 principalement par la mise en place d'installations de petite taille en milieu rural. 75 % du parc est âgé de moins de 25 ans, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- ♦ 2800 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- ♦ 148 nouvelles procédures de mise en place de périmètres de protection de captages d'eau potable ont été lancées,
- ♦ 52 captages d'eau potable ont été réhabilités,
- ♦ 146 unités de distribution d'eau potable ont été remises en conformité,
- ♦ 54 des 57 captages prioritaires « Grenelle » du bassin (500 identifiés au niveau national) bénéficient d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute.

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- ♦ 2700 km de cours d'eau ont été restaurés,
- ♦ 92 ouvrages sur les cours d'eau ont été équipés pour assurer la continuité écologique.



### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- ♦ 280 opérations ont concerné des entreprises dont les rejets pouvaient potentiellement dégrader les cours d'eau. Plus de 70 % ont porté sur des masses d'eau déjà dégradées.
- ♦ La réduction des pollutions a porté essentiellement sur les rejets de matière organique, mais aussi de substances dangereuses, avec 2,7 tonnes de celles-ci rejetées en moins grâce aux investissements financés par l'Agence.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- ♦ 23 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain / rural,
- ♦ A l'international, 29 projets de solidarité ont été soutenus, principalement en Guinée, au Sénégal, à Madagascar et au Burkina Faso.

### POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- ♦ 100% de lieux de baignade sont couverts par une étude déterminant les sources de pollutions pouvant potentiellement altérer la qualité des eaux de baignade.

### INDICATEUR DE BASSIN SPECIFIQUE

- ♦ 2 nouveaux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été approuvés, portant à 24 le nombre de SAGE sur le bassin, et couvrant 70% de sa superficie.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- « en privilégiant l'action préventive,
- « en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- « en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- « en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38  
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## Consultation du public sur l'eau



### L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



LES  
COMITÉS  
DE BASSIN

**Participez  
en donnant votre avis !**



sur **INTERNET**

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

LES  
AGENCES  
DE L'EAU  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

